

CATALOGUE D'OPPORTUNITÉS

CÔTE D'IVOIRE



LA PLATE-FORME DÉDIÉE À

**LA CRÉATION
D'ENTREPRISE**

EN LIGNE
EST DÉSORMAIS
ACCESSIBLE

via E-ENTREPRISE

SCANNEZ POUR VISIONNER
LE TUTORIEL DE LA CRÉATION
D'ENTREPRISE EN LIGNE





Agro-industrie Cacao	04
Agro-industrie Coton	08
Agro-industrie Karité	12
Agro-industrie Manioc	15
Agro-industrie Ananas	18
Agro-industrie Maïs	21
Agro-industrie Hévéea	24
Agro-industrie Horticulture	27
Agro-industrie Emballage	30
Agro-industrie Mangue	33
Agro-industrie Banane dessert	37
Agro-industrie Cola	41
Agro-industrie Riz	45
Agro-industrie Anacarde	49
Santé Industrie pharmaceutique	53
Batiment Matériaux de construction	57
Automobile Pièces détachées	61
Économie digitale NTIC	65
Industrie textile Textile	68
Tourisme Tourisme & loisir	71

FICHES D'OPPORTUNITÉS - CÔTE D'IVOIRE

**AGRO
INDUSTRIE**

FILIERE
CACAO



Description du secteur

La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao. La production de cacao en Côte d'Ivoire est évaluée à 2 172 665 tonnes en 2020. Le verger s'étend sur une superficie totale de 2 300 000 ha. La campagne de commercialisation du cacao en Côte d'Ivoire débute en Octobre et s'achève en 30 Septembre de l'année suivante. Aussi, le prix d'achat au producteur est fixé par l'État, garantissant un prix d'achat minimum et incitatif.

En 2020, les capacités de transformation installées avoisinent 800 000 tonnes pour le cacao, soit un taux de transformation de 30% en 2020.

La collecte de la production de cacao est assurée par les coopératives (20 %), les exportateurs (15 %) et les traitants (65 %).

Quant à la commercialisation extérieure des fèves et du beurre de cacao, elle est assurée par les exportateurs agréés par l'État.

La stratégie de développement de la filière Cacao, inscrite au Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) vise la transformation d'au moins 50% de la production nationale d'ici 2025.

Le potentiel du secteur

- La Côte d'Ivoire fournit une grande partie de la matière première, telle que le beurre de cacao, utilisée dans la fabrication de produits cosmétiques.
- Compte tenu de la disponibilité du beurre de cacao, la Côte d'Ivoire dispose d'un avantage comparatif considérable dans les soins pour la peau et les produits capillaires qui répondent aux besoins uniques du marché régional.

- Les sous-produits tels que la coque, les matières grasses extraites et les germe peuvent être utilisés pour l'alimentation animale, dans la fabrication d'engrais et dans l'industrie pharmaceutique et cosmétique.

- Proximité des marchés et des infrastructures d'Abidjan, tels que le port, et les opportunités de commerce à travers les frontières du Ghana.

Les opportunités d'investissements

- L'installation des unités de valorisation des sous-produits de cacao.

- La création des unités de transformation des fèves de cacao en produits semi-finis et finis.

- Le renouvellement du verger de cacao avec la vulgarisation des semences d'hybrides de cacao «Mercédès» précoce et à haut rendement.

- La mise en place d'un projet de certification et de labellisation du cacao.

- La mise en place d'un mécanisme de financement du secteur Cacao.

Quelques projets :

- Construction de magasins de stockage de cacao à Abidjan et à San Pedro.
- Extension de l'usine de broyage de SEWEKE.
- Développement d'une zone économique spéciale de transformation du cacao, notamment la création d'un hub de broyage et d'export au niveau de San Pedro avec une capacité de 400-650K tonne/an ;
- Projets de construction des centrales à biomasse cacao (20 MW) à Gagnoa

- Projets de construction des centrales à biomasse cacao (20 MW) à Gagnoa

Privés :

- Création d'une unité de broyage de cacao à Soubré
- Mise en place d'une unité de broyage du cacao à San Pédro.
- Création d'une chocolaterie à San Pédro

Infrastructures de soutien au secteur

- Agropole concernés :
- Agropôle 3 : Zone Nord. • Agropole 5 : Zone Sud.
- Agropole 6 : Zone Centre Ouest. • Agropole 7 : Zone Sud-Ouest.
- Agropole 9 : Zone Ouest.

Infrastructure routière :

Construction de l'Autoroute Abidjan-San Pedro prévue.

Infrastructure ferroviaire :

- Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou.
- Construction de chemin de fer prévu entre Man et San Pedro.

Infrastructure portuaire :

Existence d'un port maritime à San Pedro.

Infrastructure énergétique :

Plusieurs projets de production en cours et à venir permettront de porter la Puissance installée de 2 229 MW à 3 428 MW en 2025.

Zones industrielles :

- Aménagement de la Zone Industrielle de Soubré (prévision) • Aménagement de la Zone Industrielle San Pedro (500 ha)



Les régions concernées

Indénié Djuablin, La Mé, Sud-Comoé, Grands Ponts, Agneby Tiassa, Marahoué, Haut Sassandra, Gôh, Loh Djiboua, San Pedro, Nawa, Gbokle, Tonkpi, Guemon, Cavally.

Cadre réglementaire et incitatif

1. Cadre réglementaire / Institutions publiques.

- Ordonnance n°2011-481 du 28 décembre 2011, fixant les règles relatives à la Commercialisation du Café et du Cacao et à la Régulation de la FilièreCafé-Cacao.
- Décret n° 99-95 du 10 février 1999 tel que modifié

par le d cret n 2000-585 du 10 ao t 2000, r glementant la profession d'exportateur de caf  et du cacao.

- Loi n  97-721 du 23 d cembre 1997, relative aux coop ratives.

2. Fili re  ligible au Code des Investissements.

La fili re Cacao est  ligible au code des investissements, voir Ordonnance N 2018-646 du 1er ao t 2018 portant code des investissements.

3. Proc dure d'all gement fiscal durant les phases d'implantation et d'exploitation de l'investissement priv .

- Exon ration partielle des droits de douane.
- Exon ration et/ou suspension de TVA.
- Octroi de cr dits d'imp ts.
- Exon ration partielle ou totale de l'Imp t sur les soci t s sur une p riode allant de 5   15 ans.
- Exon ration d'imp ts et taxes divers.



Les acteurs cl s du secteur | quelques liens utiles

- Minist re de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- Minist re du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Centre National de Recherche Agronomique : www.cnra.ci
- Conseil Cafe - Cacao.ci : www.conseilcafecacao.ci
- Centre de Promotion des Investissements en C te d'Ivoire : www.cepici.ci
- Portail Unique des Services   l'Investisseur : www.225invest.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole : www.firca.ci
- Comit  National de Pilotage des Partenariats Publics-Priv s : ppp.gouv.ci

FICHES D'OPPORTUNITÉS - CÔTE D'IVOIRE

**AGRO
INDUSTRIE**

FILIERE
COTON



Description du secteur

Le gouvernement ivoirien ambitionne de transformer de manière structurelle l'économie par l'industrialisation notamment la transformation des matières premières agricoles, dont le coton. La production de coton a été relancée et connaît une croissance dynamique, elle se situe à plus de 559 000 tonnes en 2020-2021 contre 490 000 tonnes la campagne précédente.

Le PNIA 2 (2018-2025) Programme National d'Investissement Agricole, soutient le développement de la mécanisation de l'agriculture, notamment à travers son programme 1 « Productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale ». L'objectif est de promouvoir l'adoption de technologie et d'infrastructures innovantes favorisant à la fois la productivité et la compétitivité, tout en préservant l'environnement. Le programme 1 du PNIA 2 encourage l'utilisation de techniques de production agricole durable et systèmes de production intégrés combinant les filières agricoles, comme par exemple l'agroforesterie, la caféiculture-apiculture ou l'anacardier apiculture.



Le potentiel du secteur

- 2ème pays producteur de coton de la sous-région.
- Production de plus de 559 000 tonnes contre 490 000 tonnes campagne précédente (2020-2021).
- 132 000 producteurs.
- 6 sociétés cotonnières (CIDT, Ivoire Coton, COIC, DOPA, SECO, SICOSA)
- La capacité industrielle totale est de 605 000 tonnes avec 14 usines dont 13 fonctionnelles.
- Marché urbain régional en extension.
- La mécanisation de l'agriculture via l'utilisation de nouvelles technologies et d'équipements modernes à haut rendement va permettre d'être plus compétitif dans la chaîne de valeur, de baisser les coûts de production et ainsi d'augmenter la productivité du secteur.

Quelques projets :

PPP :

- Projet de pôle Agro-industriel dans le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire (Agro-pôle Nord-Ouest)
- Projet de pôle Agro-industriel dans le Nord-Est de la Côte d'Ivoire (Agro-pôle Nord-Est)

Privés :

- Création de deux (02) unités de filature de coton (Béoumi et Korhogo).

Infrastructures de soutien au secteur

- Taux de couverture nationale m l'électricité 88,7%, l'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire en 2024 et portée à 3428 MW la puissance installée.
- Autoroute du Nord disponible, dont le tronçon Yamoussoukro - Bouaké est en cours.
- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à Bonoua dans le cadre du corridor Abidjan Lagos.
- Construction de l'autoroute Abidjan-San Pedro prévue.
- Existence du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou.
- Construction du chemin de fer prévu entre Man et San Pedro.
- Existence de deux (02) Ports Autonomes en Cours de Modernisation.



- Aménagement de la zone industrielle Bouaké (150 ha en développement).
- Aménagement de la zone industrielle Korhogo (28 ha en développement).
- Existence du marché de gros de Bouaké.
- Construction du marché de gros de Korhogo.
- Construction de sept (07) centres de groupage et de collecte autour des marchés de gros de Korhogo et Bouaké.

Les régions concernées

L'ensemble du Territoire avec un focus sur les pôles de développement.

Cadre réglementaire et incitatif

1. Cadre réglementaire / Institutions publiques.

- Loi n° 2013-656 du 13 septembre 2013 relative à la commercialisation du coton et de l'anacarde et à la régulation des activités des filières coton et anacarde
- Décret n°2013-681 du 02 octobre 2013 portant dénomination de l'organe chargé de la régulation, du suivi et développement des filières coton et anacarde
- Décret n°84-934 du 27 juillet 1984 modifié par le décret 92-14-8 janvier 1992 partant création de l'OCPV Office de l'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers.



Les acteurs clés du secteur | quelques liens utiles

- Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- Le conseil du coton et de l'anacarde : www.conseilcotonanacarde.ci
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commercegouv.ci
- Centre National de Recherche Agronomique : www.cnra.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole : www.firca.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.ci
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- intercoton.org
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés : ppp.gouv.ci

2. Filière éligible au Code des Investissements.

La Côte d'Ivoire s'est dotée, depuis Août 2018, d'un nouveau code des investissements.

Le code des investissements établi par l'ordonnance N°2018-646 du 1er Août 2018 est un ensemble de mesures incitatives mises en place dans le souci d'adapter le régime des investissements privés aux nouvelles données de l'économie, notamment aux perspectives de croissance.

La filière coton est éligible au code des investissements d'après l'ordonnance susmentionnée.

FICHES D'OPPORTUNITÉS - CÔTE D'IVOIRE

AGRO
INDUSTRIE

FILIERE
KARITE



Description du secteur

Le continent africain est aujourd'hui l'unique fournisseur mondial de produits dérivés du Karité et la Côte d'Ivoire fait partie des principaux pays producteurs avec une production estimée à 40.000 tonnes d'amande. Le gouvernement Ivoirien ambitionne de transformer de manière structurelle l'économie par l'industrialisation, notamment la transformation des matières premières agricoles,

Le gouvernement Ivoirien ambitionne de transformer de manière structurelle l'économie par l'industrialisation, notamment la transformation des matières premières agricoles,

Le potentiel du secteur

- La particularité du karité est sa multifonctionnalité au niveau des usages. Les différents éléments constituant l'arbre, peuvent servir dans des domaines variés : Agroalimentaire, Artisanat, Bois, Énergie, Cosmétique, Culinaire, Pharmacopée, etc.
- L'amélioration de la productivité avec un potentiel de production estimé à 150 000 tonnes par an.
- Une culture qui contribue fortement à l'autonomisation massive et durable des femmes et des jeunes filles des zones rurales : environ 12 000 femmes constituent 90% des acteurs de la Filière.

Les opportunités d'investissements

- La création de plantations industrielles modernes.
- L'installation d'une chaîne de transformation moderne, accroissant l'offre de produits dérivés pour l'industrie cosmétique.

- Le développement des magasins de stockage, de conservation et d'emballage des produits semi finis et finis.
- L'implémentation d'un circuit professionnel de commercialisation national, régional et international.

Les régions concernées

- Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou. Aménagement de la Zone Industrielle Bouaké (150 ha en développement).
- 13 zones industrielles prévues dont trois (03) en développement (Bouaké, Bondoukou, Korhogo) et une disponible (Séguéla) dans le cadre du projet BIRD enclave avec la Banque Mondiale.
- Construction du marché de gros de Korhogo.
- Construction de sept (07) centres de groupage



- Taux de couverture nationale   l' lectricit  88,7%, l'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire en 2024 et port    3428 MW la puissance install e.
- Autoroute du Nord disponible, dont le tron on Yamoussoukro, Bouak  en cours
- Construction du chemin de fer pr vu entre Man et San Pedro
- Existence de deux (02) Ports Autonomes en Cours de Modernisation.

Les r gions concern es

Tchologo, Hambol.

Cadre r glementaire et incitatif

1. Cadre r glementaire / Institutions publiques.

La fili re karit  est  ligible au code des investissements, voir Ordonnance N 2018-646 du 1 er ao t 2018 portant code des investissements.

2. Proc dure d'all gement fiscal durant les phases d'implantation et d'exploitation de l'investissement priv 

- Exon ration partielle des droits de douane.
- Exon ration et/ou suspension de TVA.
- Octroi de cr dits d'imp ts.
- Exon ration partielle ou totale de l'imp t sur les soci t s sur une p riode allant de 5   15 ans.
- Exon ration d'imp ts et taxes divers.

Les acteurs cl s du secteur | quelques liens utiles

- Minist re de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- Le conseil du coton et de l'anacarde : www.conseilcotonanacarde.ci
- Minist re du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commercegouv.ci
- Centre National de Recherche Agronomique : www.cnra.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole : www.firca.ci
- Centre de Promotion des Investissements en C te d'Ivoire : www.cepici.ci
- Portail Unique des Services   l'Investisseur : www.225invest.ci
- intercoton.org
- Comit  National de Pilotage des Partenariats Publics-Priv s : ppp.gouv.ci

FICHES D'OPPORTUNITÉS - CÔTE D'IVOIRE

AGRO INDUSTRIE

FILIERE
MANIOC



Description du secteur

Le manioc est l'un des aliments les plus consommés en Afrique subsaharienne du fait de sa variété de transformation et de sa culture aisée sur les sols fertiles tout comme sur les sols peu fertiles.

En Côte d'Ivoire, le manioc est l'une des principales cultures vivrières en volume de production et de consommation. Selon FAOSTAT, la Côte d'Ivoire est au 3ème rang en Afrique de l'Ouest avec une production de 5,9 millions de tonnes en 2019.

La production de manioc a progressé ces 10 dernières années avec un rythme annuel de 8,55% entre 2010 et 2019.

Les activités le long de la chaîne de valeur génèrent des retombées dans l'économie nationale pour 83 Mds FCFA (services de broyage, pressage manuel, gardiennage, transport, achats d'énergie, de paniers, etc.). Avec 597 Mds FCFA de valeur ajoutée totale (directe + indirecte), la chaîne de valeur contribue à 12,4% du PIB agricole et 2,8% du PIB national.

Le potentiel du secteur

- Généralement considéré comme un produit exotique ou ethnique, le manioc connaît aujourd'hui une forte demande sur les marchés régionaux ainsi que le marché international.
- 45 et 50% de la production du manioc serait destiné aux marchés urbains nationaux.
- En Afrique, au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA, le manioc et ses produits dérivés sont à la source d'importants échanges commerciaux.
- Au niveau industriel, on a la farine de manioc, l'amidon, le pain, les pâtes alimentaires à base de manioc, la bière de manioc, l'éthanol à base de manioc, l'apprêt de textile, la colle.
- Il est utilisé comme denrée alimentaire humaine et animale et dans une moindre mesure comme matière première dans l'industrie agroalimentaire.

- En Europe ou en Amérique du Nord, cela s'explique par le besoin croissant de l'amidon, qui est une matière première dans plusieurs types d'industries telles que l'agroalimentaire, le textile, le papier, le biocarburant, ...
- L'attiéké et le placali produits en Côte d'Ivoire font l'objet d'exportation massive dans les pays sahéliens. Ce sont plus de 6 000 tonnes d'attiéké qui sont acheminées vers le Mali et plus de 4 000 tonnes vers le Burkina Faso en 2016, en provenance de la Côte d'Ivoire



Quelques projets :

PPP

- Pôle de Développement Agricole Intégré 3, 5, 6, 7, 9
- Création d'un pôle de transformation industrielle performant dans le manioc.
- Renforcement de la position du Guémon comme principal hub du manioc (brut et transformé) et de son huile de palme du terroir au niveau national sous-régional (Mali, Burkina Faso, Guinée)

Infrastructures de soutien au secteur

Infrastructure routière :

- Ex autoroute du Nord, dont le tronçon Yamoussoukro Bouaké est en cours.
- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à Bonoua dans le cadre du corridor Abidjan-Lagos.
- Construction de l'autoroute Abidjan-San Pedro prévue.

Infrastructure ferroviaire :

- Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou.
- Construction du chemin de fer prévu entre Man et San Pedro.

Infrastructure portuaire :

- Existence de deux Ports Autonomes en cours de modernisation.

Infrastructure énergétique :

Plusieurs projets de production en cours et à venir permettront de porter la puissance installée de 2 229 MW à 3 428 MW.

Zones industrielles :

- Existence des zones industrielles de Yopougon, Koumassi, Vridi et PK 24
- Aménagement de la Zone Industrielle de Katiola en prévision.
- Aménagement de la Zone Industrielle de Boundiali en prévision..

Les régions concernées

Les Zones de production du manioc sont les régions de l'Indénié Djuablin, La Me, le Sud Comoé, du sud-est, du centre et du centre-ouest de la Côte d'Ivoire.

Cadre réglementaire et incitatif**1. Cadre réglementaire / Institutions publiques.**

Décret n°84-934 du 27 juillet 1984 modifié par le décret 92-14-8 janvier 1992 portant création de l'OCPV Office de l'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers.

2. Filière éligible au Code des Investissements.

-La filière manioc est éligible au code des investissements, voir Ordonnance N°2018-646 du 1er Août 2018 portant code des investissements.

3. Procédure d'allègement fiscal durant les phases d'implantation et d'exploitation de l'investissement privé

- Exonération partielle des droits de douane.
- Exonération et/ou suspension de TVA.
- Octroi de crédits d'impôt.
- Exonération partielle ou totale de l'Impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans.
- Exonération d'impôts et taxes divers.

Les acteurs clés du secteur | quelques liens utiles

- Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Centre National de Recherche Agronomique : www.cnra.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole : www.firca.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.ci
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics Privés : ppp.gouv.ci

FICHES D'OPPORTUNITÉS - CÔTE D'IVOIRE

**AGRO
INDUSTRIE**

FILIERE
ANANAS



Description du secteur

La filière ananas occupe une place importante dans le développement des cultures fruitières en Côte d'Ivoire.

La filière représente 0,6 % du PIB national et 1,6 % du PIB agricole. De nombreux acteurs publics et privés participent à la compétitivité du secteur de l'ananas qui enregistre plusieurs producteurs nationaux.

Le potentiel du secteur

- La filière ananas présente d'énormes potentialités et sa production moyenne annuelle est évaluée à 65 156 tonnes en 2020.
- Le marché de l'ananas est compétitif tant au niveau national qu'à l'international où 80% de la production annuelle ivoirienne est exportée à destination du continent Européen.
- Une pluviométrie régulière et abondante participe au développement de la filière Ananas.
- L'existence d'un marché porteur au niveau domestique qu'international.

Quelques projets :

PPP :

- Projet de structuration de filières industrielles d'exportation.
- Relance et structuration de la production d'ananas en Côte d'Ivoire.

Privés :

Développement de projets agroindustriels intégrés multifruits – ananas.

Infrastructures de soutien au secteur

Infrastructure routière :

- Ex-autoroute du Nord, dont le tronçon Yamoussoukro Bouaké est en cours.
- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à Bonoua dans le cadre du corridor Abidjan-Lagos.

Infrastructure portuaire :

- Existence de deux Ports Autonomes en cours de modernisation.

Infrastructure énergétique :

- Plusieurs projets de production en cours et à venir permettront de porter la Puissance installée de 2229 MW à 3 428 MW en 2025.

Zones industrielles :

- Aménagement de la Zone Industrielle Assouba (50 ha).
- Aménagement de la Zone Industrielle Bonoua (334 ha).





Les régions concernées

L'ananas est cultivé de manière intensive dans la région de BONOUA puis dans celle d'Azaguié, Agboville

Cadre réglementaire et incitatif

1. Cadre réglementaire / Institutions publiques.

La filière ananas est éligible au code des investissements, voir Ordonnance N°2018-646 du 1^{er} août 2018 portant code des investissements.

2. Filière éligible au Code des Investissements.

- Exonération partielle des droits de douane.
- Exonération et/ou suspension de TVA.
- Octroi de crédits d'impôts.
- Exonération partielle ou totale de l'impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans.
- Exonération d'impôts et taxes divers.

Les acteurs clés du secteur | quelques liens utiles

- Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Centre National de Recherche Agronomique : www.cnra.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et Le Conseil Agricole : www.firca.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.ci
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- La filière comprend deux principales faitières :
 - Ministère de l'Agriculture
 - OCAB : Organisation Centrale des producteurs exportateurs d'Ananas et de Bananes, à travers le Centre Interprofessionnel Fruits et Légumes (CIFEL)
 - OBAM-CI : Organisation des producteurs exportateurs de Bananes, d'Ananas, de Mangues et Autres fruits de Côte d'Ivoire,
 - Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés ppp.gouv.ci

FICHES D'OPPORTUNITÉS - CÔTE D'IVOIRE

**AGRO
INDUSTRIE** **FILIERE
MAIS**



Description du secteur

Le gouvernement ivoirien ambitionne de transformer de manière structurelle l'économie par l'industrialisation, notamment la transformation des matières premières agricoles, dont le maïs. Constituant en volume la deuxième céréale la plus cultivée en Côte d'Ivoire après le riz, la production du maïs s'est fortement développée sur toute l'étendue du territoire. Cette production est estimée à 1 102 433 tonnes en 2019.

La Stratégie du Gouvernement incluse dans le Programme national d'investissement agricole de deuxième génération (2018-2025) PNIA2 vise à améliorer la compétitivité des produits agricoles, par :

- Le maintien d'un taux de croissance annuel moyen des productions agricoles à 7,5% sur la période 2021- 2025 ;
- L'amélioration des rendements des cinq (05) principales cultures vivrières (manioc, maïs, banane plantain, igname, tomate);
- La transformation de 25% de la production de maïs d'ici 2025.

Le potentiel du secteur

- 3e pays producteur de maïs de la sous-région
- Disponibilité de plusieurs variétés de 90 à 120 jours ayant un potentiel allant de 5 à 7 tonnes à l'hectare.
- Forte consommation nationale estimée à 95%.
- Autoconsommation : 350 000t
- Vente locale : 225 000t
- Vente aux éleveurs ou grossistes qui approvisionnent les villes
- Marché urbain régional : 75 000t
- La mécanisation de l'agriculture via l'utilisation de nouvelles technologies et d'équipements modernes à haut rendement va permettre d'être plus compétitif dans la chaîne de valeur, de baisser les coûts de production et ainsi d'augmenter la productivité du secteur.

Quelques projets :

- PPP : pôle de développement agricole intégré 8
- Établissement d'une industrie de transformation du maïs performant.
- Privés :
- Projet intégré de production d'alimentation animale à base de maïs.
- Projet de création des unités artisanales de transformation de maïs

Les opportunités d'investissements

Infrastructure routière :

- Ex autoroute du Nord, dont le tronçon Yamoussoukro Bouaké est en cours .
- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à Bonoua dans le cadre du corridor Abidjan Lagos.
- Construction de l'Autoroute Abidjan-San Pedro prévue.

Infrastructure ferroviaire :

- Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou.
- Construction de chemin de fer prévu entre Man et San Pedro.

Infrastructure portuaire :

- Existence de deux Ports Autonomes en cours de modernisation

Infrastructure énergétique :

- Plusieurs projets de production en cours et à venir permettront de porter la Puissance installée de 2229 MW à 3 428 MW.

Zones industrielles :

- Existence des zones industrielles de Yopougon, Koumassi, Vridi et PK 24
- Aménagement de la Zone Industrielle de Katiola en prévision.
- Aménagement de la Zone Industrielle de Boundiali en prévision.

Régions concernées

Bafing, Worodougou, Kabadougou, Folon, Bere.

Cadre réglementaire et incitatif**1. Cadre réglementaire / Institutions publiques**

Décret n°84-934 du 27 juillet 1984 modifié par le décret 92-14 - 8 Janvier 1992 portant création de l'OCPV Office de l'aide à la Commercialisation des produits vivriers.

2. Éligibilité au Code des Investissements

La filière maïs est éligible au code des investissements, voir Ordonnance N°2018-646 du 1^{er} août 2018 portant code des investissements.

3. Procédure allègement fiscal durant les phases de d'implantation et d'exploitation de l'investissement privé

- Exonération partielle des droits de douane
- Exonération et/ou suspension de TVA
- Octroi de crédits d'impôts
- Exonération partielle ou totale de l'Impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans
- Exonération d'impôts et taxes divers

**Les acteurs clés du secteur : quelque liens utiles**

- Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Centre National de Recherche Agronomique : www.cnra.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole : www.firca.ci
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics Privés : ppp.gouv.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.ci
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci

FICHES D'OPPORTUNITÉS - CÔTE D'IVOIRE

AGRO INDUSTRIE

FILIERE
HEVEA



Description du secteur

Le gouvernement ivoirien ambitionne de transformer de manière structurelle l'économie par l'industrialisation, notamment la transformation des matières premières agricoles, dont l'hévéa avec une implication de tous les acteurs du monde agricole. Le caoutchouc naturel est le 3^{ème} produit agricole d'exportation après le cacao et la noix de cajou. Sa production est restée en constante progression ces dernières années pour se situer à 949 276 tonnes en 2020 contre 782 559 tonnes en 2019, soit une hausse de 21,3%.

La Stratégie du Gouvernement incluse dans le Programme national d'investissement agricole de deuxième génération (2018-2025) PNIA2 vise à améliorer la compétitivité des produits agricoles, par :

- le maintien d'un taux de croissance annuel moyen des productions agricoles à 7,5% sur la période 2021- 2025 ;
- l'amélioration des rendements à l'hectare des principales cultures de rente (Cacao, hévéa, anacarde, coton, mangue) et ;
- la transformation de 100% de la production exportée à l'horizon 2025.

Le potentiel du secteur

- 1^{er} pays producteur en Afrique (le pays produit environ 80% du caoutchouc du continent).
- 1^{er} exportateur mondial de caoutchouc naturel (LUE absorbe les 4/5^{ème} des exportations ivoiriennes).
- 7,5% de la production mondiale de caoutchouc naturel.
- Le taux de transformation dans le secteur hévéa est d'environ 55%. -Le caoutchouc naturel est le 2^{ème} produit agricole d'exportation après le cacao.
- Le chiffre d'affaires de la filière a été de 495 milliards de FCFA dont 100 milliards pour les producteurs en 2018.
- Le caoutchouc naturel emploie près de 165.000 producteurs, 40.000 saineurs et fait vivre plus de 1.200.000 personnes.
- La mécanisation de l'agriculture via l'utilisation de nouvelles

technologies et d'équipements modernes à haut rendement va permettre d'améliorer la compétitivité de la filière caoutchouc tout en réduisant la pénibilité du travail des paysans.

- Une filière organisée avec au moins huit (08) sociétés industrielles qui exploitent l'hévéa (SAPH, SOGB, TRCI, SAIBE, CHC, CCP,HEVETEC et IDH).

Les opportunités d'investissements

- Création de plantations industrielles (les plantations de la SAPH et de la SOGB).
- Existence de nombreuses agro-industries dans plusieurs filières, telles que l'hévéa, le palmier, la volaille et le manioc.
- Création des entrepôts de stockage de la production.
- Création des centres de mécanisation ou renforcement de centres existants : unités d'assemblage de pièces détachées ou de fabrication de machines.
- Installation d'entreprises de maintenance et de réparation du matériel agricole.
- Investissements dans la recherche scientifique pour faire face à la qualité non favorable des sols.

Quelques projets :

PPP

- Pôle de transformation de cultures de rente (cacao, hévéa, palmier).
- Alimentant le port de San Pedro
- Multi- Société internationale de Plantations d'Hévéas (SIPH) notamment).

Privés

- Projet de mise en place d'une unité semi-artisanale de transformation de bois d'hévéa dans la région du Cavally
- Projet de mise en place une unité semi-artisanale de transformation de bois d'hévéa à Aboisso
- Projet de mise en place d'une unité semi-artisanale de transformation de bois d'hévéa à Grand-Bassam

Infrastructures de soutien au secteur

- Ex autoroute du Nord, dont le tronçon Yamoussoukro Bouaké est en cours.
- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à Bonoua dans le cadre du corridor Abidjan-Lagos.
- Construction de l'Autoroute Abidjan-San Pedro prévue.

Les régions concernées

- Zones forestières du sud-est, du sud et du sud-ouest
- Zone marginale de production dans le centre-ouest
- Centre, Nord-ouest et Est.

Cadre réglementaire et incitatif

1. Cadre réglementaire / Institutions publiques.

- Loi n°2017-540 du 03 Août 2017 fixant les règles relatives à la régulation, au contrôle et au suivi des activités des filières Hévéa et palmier à huile.
- Ordonnance portant extension aux investissements réalisés dans le secteur de la transformation de l'hévéa, des dispositions de l'ordonnance du 3 juillet 2019, instituant des mesures fiscales incitatives spécifiques aux investissements dans le secteur de la transformation ainsi que son projet de loi.
- Décret n°84-934 du 27 juillet 1984 modifié par le décret 92- 14-8 Janvier 1992 portant création de l'OCPV Office de l'aide à la Commercialisation des produits viviers.

2. Filière éligible au Code des Investissements.

La filière hévéa est éligible au code des investissements, voir Ordonnance N°2018-646 du 1 er août 2018 portant code des investissements.

3. Procédure d'allègement fiscal durant les phases d'implantation et d'exploitation de l'investissement privé

- Exonération partielle des droits de douane
- Exonération et/ou suspension de TVA
- Octroi de crédits d'impôts
- Exonération partielle ou totale de l'Impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans
- Exonération d'impôts et taxes divers

Les acteurs clés du secteur | quelques liens utiles

- Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Centre National de Recherche Agronomique : www.cnra.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole : www.firca.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.ci
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics Privés : ppp.gouv.ci

FICHES D'OPPORTUNITÉS - CÔTE D'IVOIRE

**AGRO
INDUSTRIE**

FILIERE
HORTICULTURE



Description du secteur

Le développement de l'horticulture, notamment la production de fleurs est l'une des stratégies de diversification des cultures en Côte d'Ivoire.

Dans les régions d'Anyama et d'Azaguié, la production des fleurs et des plantes ornementales est en passe d'être l'une des principales productions à côté de celle de la banane dessert.

Dans ces localités, selon des techniciens agricoles, les conditions climatiques et la nature des sols sont favorables à la culture de ces produits au point que se sont développées sur les flancs et les reliefs des collines, des plateaux et parfois dans des bas-fonds des plantations de fleurs.

De nombreuses variétés de fleurs produites : celles des Heliconia comprenant les humilis, caraïbea, ivoiria (blanc et rouge), jaquinis, siscarla ou venezuela, tropique, cartcia, les roses de porcelaine les napoléon, les Richmond.

On a également la grande famille des feuillages c'est-à-dire des plantes dont le feuillage constitue des éléments de décoration. Il s'agit des pandanus, des sanderiana, des aricas, des cordelines (rouge, rose et vert), des compacta, des washingtonias.

Au niveau de la grande famille des gingembres nous avons les alpinias (rouge, rose), des champoux. Sans oublier les palmiers nains, les balisiers, les roses de porcelaine, etc.

Enfin dans la famille des broméliacées, il faut citer les ananas fleurs avec leurs différentes variétés (breatus, luciduspor-teanus).

Le potentiel du secteur

- Conditions climatiques adéquates pour le développement de l'agriculture
- Terres arables disponibles
- Présence de petits exploitants ayant travaillé dans des entreprises industrielles spécialisées :
- Les petits exploitants exercent leurs activités généralement sur des petites surfaces qui varient entre 2 et 6 hectares.
- Présence de sociétés agro-industrielles notamment de

deux firmes européennes qui développent de grandes activités depuis des années dans la région

Les opportunités d'investissements

- Création de plantations industrielles (les plantations de la SAPH et de la SOGB).
- Existence de nombreuses agro-industries dans plusieurs filières, telles que l'hévéa, le palmier, la volaille et le manioc.
- Création des entrepôts de stockage de la production.
- Création des centres de mécanisation ou renforcement de centres existants : unités d'assemblage de pièces détachées ou de fabrication de machines.
- Installation d'entreprises de maintenance et de réparation du matériel agricole.
- Investissements dans la recherche scientifique pour faire face à la qualité non favorable des sols.

Quelques projets :

PPP

Développement de filières de diversification, comme la filière coco, en croissance, les filières maraîchères, l'horticulture.

Les opportunités d'investissements

- Production intensive de fleurs exotiques.
- Exportation de fleurs.
- Mise en place d'une chaîne de stockage et de conservation des productions de fleurs.
- Production d'engrais et de produits phytosanitaires.

Infrastructures de soutien au secteur

Infrastructure routière

- Ex autoroute du Nord, dont le tronçon Yamoussoukro Bouaké est en cours ;

- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à Bonoua dans le cadre du corridor Abidjan Lagos,
- Construction de l'Autoroute Abidjan-San Pedro prévue.

Infrastructure ferroviaire :

- Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou
- Construction du chemin de fer prévu entre Man et San Pedro

Infrastructure portuaire :

- Existence de deux Ports Autonomes en cours de modernisation

Infrastructure énergétique :

- Plusieurs projets de production en cours et à venir permettront de porter la Puissance installée de 2229 MW à 3 428 MW

Zones industrielles :

- Existence des zones industrielles de Yopougon, Koumassi, Vridi et PK 24

Les régions concernées

- Grands Ponts, Agneby Tiassa
- Grand Abidjan, notamment Anyama, Azaguie, Bingerville

Cadre réglementaire et incitatif

1. Filière éligible au Code des Investissements.

La filière de l'Horticulture est éligible au code des investissements, voir Ordonnance N°2018-646 du 1er août 2018 portant code des investissements.

2. Procédure allègement fiscal durant les phases d'implantation et d'exploitation de l'investissement

d'implantation et d'exploitation de l'investissement

- Exonération partielle des droits de douane
- Exonération et/ou suspension de TVA
- Octroi de crédits d'impôts
- Exonération partielle ou totale de l'Impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans
- Exonération d'impôts et taxes divers



Les acteurs clés du secteur | quelques liens utiles

- Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Centre National de Recherche Agronomique : www.cnra.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole : www.firca.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.ci
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics Privés : ppp.gouv.ci



FICHES D'OPPORTUNITÉS - CÔTE D'IVOIRE

**AGRO
INDUSTRIE**

FILIERE
EMBALLAGE



Description du secteur

L'économie ivoirienne tire son essence du développement croissant de son secteur agricole, notamment en matière d'exportation et de transformation agro-industrielle.

Le pays est classé parmi les plus grands producteurs et exportateurs au monde de fèves de cacao, de café, et d'anacarde.

Le marché des sacs en jute et polypropylène dont le potentiel est évalué à 46 millions de sacs dont 5 millions importés, constitue un élément nécessaire pour la rationalisation des activités depuis la production jusqu'à l'exportation des matières premières agricoles.

De plus, le développement industriel de nombreux produits finis, induit le besoin d'emballages multiformes à satisfaire.

Le potentiel du secteur

Récapitulatif du potentiel d'emballage des principaux produits agricoles

Produits	Types d'emballage	Potentiel d'emballage
Cacao	Sac tissé en toile de jute carton ondulé polypropylène tissé	14,8 millions des sacs
Café	Sac de jute tissé	1,3 millions de sacs
Anacarde	Sac de jute	6 millions de sacs
Céréales	Sac Polypropylène	15 millions de sacs

Les opportunités d'investissements

Les principales opportunités d'investissement dans l'emballage sont :

- Création d'une unité de production d'emballages dédiés aux dérivés du cacao ;
- Création d'une unité de production d'emballage de jutes dédiés pour l'exportation du cacao ;
- Création d'une unité de production d'emballage cartonnés et métalliques ;
- Création d'une unité de production de contenants pour les produits agro-alimentaires ;
- Usine de traitement des déchets plastiques et biodégradables et de reconditionnement en emballage

Quelques projets :

Privés :

- Mise en place d'une unité de production d'emballage en polymère à San Pedro

Infrastructures de soutien au secteur

Agropole concernées :

- Agropole 3 : Zone Nord. • Agropole 5 : Zone Sud.
- Agropole 6 : Zone Centre Ouest. • Agropole 7 : Zone Sud-Ouest.
- Agropole 9 : Zone Ouest.

Infrastructure routière :

Construction de l'Autoroute Abidjan-San Pedro prévue.

Infrastructure ferroviaire :

- Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou.
- Construction de chemin de fer prévu entre Man et San Pedro.

Infrastructure portuaire :

Existence d'un port maritime à San Pedro.

Infrastructure énergétique :

Plusieurs projets de production en cours et à venir permettront de porter la Puissance installée de 2 229 MW à 3 428 MW en 2025.

Zones industrielles :

- Aménagement de la Zone Industrielle de Soubré (prévision) - Aménagement de la Zone Industrielle San Pedro (500 ha)

Cadre réglementaire et incitatif

1. Cadre réglementaire / Institutions publiques.

La filière Emballage est éligible au code des investissements, voir Ordonnance N°2018-646 du 1^{er} août 2018 portant code des investissements.

2. Procédure allègement fiscal durant les phases de d'implantation et d'exploitation de l'investissement

- Exonération partielle des droits de douanes
- Exonération et/ou suspension de TVA
- Octroi de crédit d'impôts
- Exonération partielle ou totale de l'Impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans
- Exonération d'impôts et taxes divers



Les acteurs clés du secteur | quelques liens utiles

- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics Privés : ppp.gouv.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.ci
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci

Les opérateurs clés par types de matériaux d'emballage sont les suivants :

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Emballage rigide - IFAM-CI, - MIPA, - OK PLAST, - POLYPLAST, - SISEP, - SIVOP - Textile naturel & synthétique - FILTISAC - FILIVOIRE - FIBAKO | <ul style="list-style-type: none"> - Emballage souple - CANAPLAST, - COTIPLAST, - FILTISAC, - INTERPACK, - POLYPLAST, - ACI PACK, - PRINTYPLAST - Papier carton - SONACO, - EMBACI/MICI - ROTOCI. | <ul style="list-style-type: none"> - Emballage métallique - CROWN SIEM, - EMBAL METAL - UNILEVER |
|---|---|---|

FICHES D'OPPORTUNITÉS - CÔTE D'IVOIRE

**AGRO
INDUSTRIE**

FILIERE
MANGUE



Description du secteur

Avec une production d'environ 180 000 tonnes par an, la mangue est le troisième fruit exporté par Côte d'Ivoire derrière la banane et l'ananas. Troisième fournisseur du marché européen, avec une moyenne annuelle de 33 000 tonnes, la Côte d'Ivoire est également le premier pays africain exportateur de mangue, loin devant les autres pays d'Afrique de l'Ouest. Générant plus de 10 millions d'euros de revenus dans les zones du nord où elle est cultivée, la mangue est un produit phare de la Côte d'Ivoire. Les exportations ont plus que doublé en dix ans et les prix de vente sur les marchés se sont améliorés. De par sa proximité géographique, son calendrier de production, la prédominance de la variété Kent, son adaptation aux exigences du marché, la Côte d'Ivoire est un partenaire commercial de l'Europe incontournable pour développer le marché de la mangue.

Le verger ivoirien a connu une croissance rapide ces dix dernières années. Selon la FAO, il est passé de 10 000 hectares en 1999 à plus de 20 000 hectares actuellement. Plus de 90 % de la production nationale est assurée par des petits producteurs (environ 7 000), dont les superficies varient de 2 à 20 hectares. Les rendements maximaux à l'hectare sont compris entre 3 et 7 tonnes.

Le potentiel du secteur

- Le principal débouché à l'exportation pour les mangues de Côte d'Ivoire reste de loin le marché européen de la mangue fraîche.
- D'autres destinations telles que le marché sous-régional et les pays du Maghreb avec environ 3000 tonnes expédiées en 2017

- L'explosion démographique en Côte d'Ivoire a également stimulé la demande de fruits frais sur le marché local.
- Le marché sous-régional se développe rapidement avec notamment l'approvisionnement des unités de séchage au Ghana et au Burkina Faso.

Les opportunités d'investissements

- Montage d'unité de fabrication de produits phytosanitaires pour le traitement contre la mouche de la mangue.
- Création de zones de stockage avant distribution et commercialisation dans la filière mangue.
- Création d'unités modernes de la production de mangue.
- Montage d'unités industrielles de séchage de mangue.
- Montage d'unités industrielles de transformation en jus de fruits, en confiture, etc...



QUELQUES PROJETS :**- PPP :**

Projet de structuration de filières industrielles.

- Relance et structuration de la production de mangue en Côte d'Ivoire.
- Soutien à la constitution de plantations commerciales avec acquisition facilitée d'équipements de production

- Privés

- Création des unités artisanales de transformation de mangue.
- Développement de projets agroindustriels intégrés multifruits (mangue - ananas- banane)
- Création des unités artisanales de transformation de mangue

Les régions concernées

Production de mangue pour l'exportation localisée dans la zone nord située à 600 km du port d'Abidjan nord du pays, couvrant les régions de la Bagoue, du Poro, du Tchologo et du Hambol.

Les principales régions de production :

- Odiénne, • Korhogo, • Ferkessédougou
- Boundiali, • Sinématiali, • Tafiré.

Infrastructures de soutien au secteur**Infrastructure routière :**

- Ex autoroute du Nord, dont le tronçon Yamoussoukro Bouaké est en cours.
- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à Bonoua dans le cadre du corridor

Abidjan-Lagos.

- Construction de l'Autoroute Abidjan-San Pedro prévue.

Infrastructure ferroviaire :

- Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou.
- Construction du chemin de fer prévu entre Man et San Pedro.

Infrastructure portuaire :

- Existence de deux Ports Autonomes en cours de modernisation.

Infrastructure énergétique :

- Plusieurs projets de production en cours et à venir permettront de porter la Puissance installée de 2229MW à 3 428 MW.

Zones industrielles :

- Existence des zones industrielles de Yopougon, Koumassi, Vridi et PK 24.
- Aménagement de la Zone Industrielle de Boundiali (prévision).
- Aménagement de la Zone Industrielle Assouba (50 ha).
- Aménagement de la Zone Industrielle Bonoua (334 ha).
- Aménagement de la Zone Industrielle de Ferkessédougou (prévision).

Cadre réglementaire et incitatif

1. Cadre réglementaire / Institutions publiques.

La filière mangue est éligible au code des investissements, voir Ordonnance N°2018-646 du 1^{er} août 2018 portant code des investissements.

2. Procédure allègement fiscal durant les phases de d'implantation et d'exploitation de l'investissement

- Exonération partielle des droits de douane.
- Exonération et/ou suspension de TVA.
- Octroi de crédits d'impôts..
- Exonération partielle ou totale de l'Impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans.
- Exonération d'impôts et taxes divers.

3. Procédure d'allègement fiscal durant les phases d'implantation et d'exploitation de l'investissement privé.

- Exonération partielle des droits de douane.
- Exonération et/ou suspension de TVA.
- Octroi de crédits d'impôts.
- Exonération partielle ou totale de l'Impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans.
- Exonération d'impôts et taxes divers.

Les acteurs clés du secteur | quelques liens utiles

- Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci

- Centre National de Recherche Agronomique: www.cnra.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole : www.firca.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.ci
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci

Une trentaine de structures exportatrices privées assurent l'exportation de la mangue de Côte d'Ivoire.

- 36 unités de conditionnement de mangue fraîche recensées par les autorités sanitaires dans les villes de Korhogo (18 stations), Sinématiali (10 stations), Ferkessédougou (7 stations) et Odienné (1 station).
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privé: ppp.gouv.ci

3 organisations professionnelles gérant la filière :

- OCAB
- AREXMA
- OBAMCI.

FICHES D'OPPORTUNITÉS - CÔTE D'IVOIRE

**AGRO
INDUSTRIE**

FILIERE
BANANE



Description du secteur

La filière banane dessert occupe une place importante dans la production agricole en Côte d'Ivoire. Elle représente environ 8 % à 10 % du PIB agricole, 3 à 4 % du PIB national et emploie directement 11 000 à 12 000 personnes. 60 000 personnes vivent directement ou indirectement de l'activité de banane. La filière banane dessert contribue à l'amélioration du bien-être des populations en milieu rural et à l'emploi des jeunes et

- Renforcement des capacités d'usinage de la filière banane-dessert.
- au sein des zones de production.

Quelques projets :

- Privés
- Développement de projets agroindustriels intégrés multi-fruités (mangue - ananas - banane).

Le potentiel du secteur

La production de banane est passée de 346 000 tonnes en 2016 à 508 198 tonnes en 2020. Cette croissance montre le dynamisme agricole de la filière permettant à la Côte d'Ivoire de se positionner comme le leader africain de la banane dessert. Le marché de la banane-dessert est dynamique tant au niveau national qu'à l'international où 80% de la production annuelle ivoirienne est exportée à destination du continent Européen.



Les opportunités d'investissements

- Création d'unités industrielles de transformation en jus, confitures, marmelade, poudre et croustilles de banane-dessert.
- Création d'unité fabrication de produits phytosanitaires de lutte contre la cercosporiose et le charançon.

Infrastructures de soutien au secteur

Infrastructure routière :

- Ex autoroute du Nord, dont le tronçon Yamoussoukro Bouaké est en cours.
- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à Bonoua dans le cadre du corridor Abidjan - Lagos.
- Construction de l'autoroute Abidjan-San Pedro prévue.

Infrastructure portuaire :

- Existence de deux Ports Autonomes en cours de modernisation.

Infrastructure ferroviaire :

- Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou.
- Construction du chemin de fer prévu entre Man et San Pedro.

Infrastructure énergétique :

- Plusieurs projets de production en cours et à venir permettront de porter la Puissance installée de 2229 MW à 3 428 MW.
- Construction de chemin de fer prévu entre Man et San Pedro.

Zones industrielles :

- Aménagement de la Zone Industrielle Assouba (50 ha) en prévision.

Infrastructure énergétique :

- Plusieurs projets de production en cours et à venir permettront de porter la Puissance installée de 2229 MW à 3 428 MW.
- Construction de chemin de fer prévu entre Man et San Pedro.

Zones industrielles :

- Aménagement de la Zone Industrielle Assouba (50 ha) en prévision.
- Aménagement de la Zone Industrielle Bonoua (334 ha) en prévision.

Les régions concernées

La banane est produite dans les localités du sud (Azaguié, Agboville, Tiassalé), sud-est (Aboisso, Grand-Bassam), de l'est (Abengourou) et au nord (Niakara, en phase d'expérimentation).

Cadre réglementaire et incitatif

1. Cadre réglementaire / Institutions publiques.

Décret n°84-934 du 27 juillet 1984 modifié par le décret 92-14-8 Janvier 1992 portant création de l'OCPV Office de l'aide à la commercialisation des produits vivriers.

2. Filière éligible au code des investissements

La filière Banane Dessert est éligible au code des investissements, voir Ordonnance N°2018-646 du 1^{er} août 2018 portant code des investissements.



3. Incitations fiscales offertes durant les phases d'implantation et d'exploitation de l'investissement.

- Exonération partielle des droits de douane.
- Exonération et/ou suspension de TVA.
- Octroi de crédits d'impôt.
- Exonération partielle ou totale de l'impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans.
- Exonération d'impôts et taxes divers.

Les acteurs clés du secteur | quelques liens utiles

- Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Centre National de Recherche Agronomique : www.cnra.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole : www.firca.ci
- La filière comprend deux principales faitières :
 - OCAB : Organisation Centrale des producteurs exportateurs d'Ananas et de Bananes, dont les acteurs sont :
 - EGLIN SA : Groupe belge SIPEF
 - SCAB : Groupe français Canavese
 - WANITA : Planteurs indépendants
 - BATIA : Bananière de Tiassalé

- SIAPA : Société Ivoirio-Antillaise de Production Agricole
- BANACI : Bananes Antilles Côte d'Ivoire.
- OBAM-CI : Organisation des producteurs exportateurs de Bananes, d'Ananas, de Mangues et Autres fruits de Côte d'Ivoire, dont le principal acteur est :
- SCB : Société d'Etude et de Développement de la culture Bananière, groupe Compagnie Fruitière.
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.ci
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés : ppp.gouv.ci



FICHES D'OPPORTUNITÉS - CÔTE D'IVOIRE

**AGRO
INDUSTRIE**

FILIERE
COLA



Description du secteur

La Côte d'Ivoire produit annuellement plus de 260 000 tonnes de noix fraîches de cola dans un système de production dominé par la cueillette.

La quasi-totalité des noix provient de l'espèce Cola Nitida dont les variétés les plus connues sont la noix de cola blanche ordinaire (couleur ivoire) et la noix de cola rouge.

Le potentiel du secteur

La Côte d'Ivoire se présente comme le principal producteur mondial de la graine du colatier, devant le Nigeria. La production de 260 000 T commercialisée en 2017 a permis de générer un chiffre d'affaires de 150 milliards FCFA.

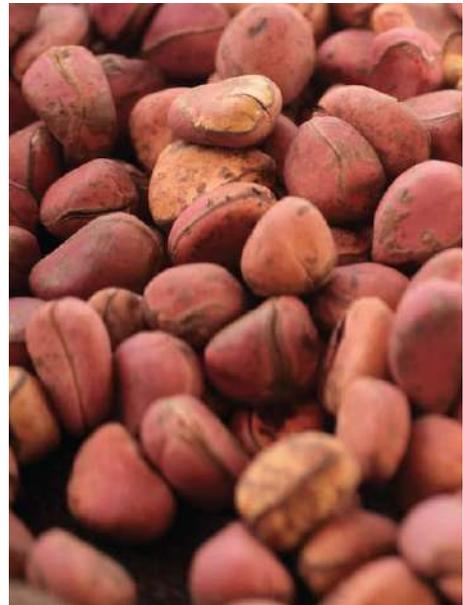
Le prix moyen bord champ avoisine 500 FCFA/kg. Le rendement en début de plantation est estimé à 3 - 3,5 T et croît avec l'âge de la plantation.

Au niveau local, la commercialisation des noix de cola se fait par les petits commerçants qui achètent aux planteurs qui possèdent quelques arbres proches des villages, ou au milieu de leurs plantations. Les noix sont conditionnées dans des paniers et conservées. La consommation locale varie de 50 000 tonnes à 54 400 tonnes.

La commercialisation extérieure (200 000 T) est assurée par les commerçants grossistes qui exportent vers le Nigéria, le Mali, le Burkina Faso, le Niger le Burkina Faso, le Tchad, la France, l'Allemagne, l'Arabie Saoudite qui constituent les principaux marchés. Les superficies varient entre 2 et 7 hectares.

La plus grande plantation localisée à Bécédi s'étale sur 50 hectares.

- Création d'unités de production de boissons gazeuses et énergisante.
- Création d'unités de production pharmaceutique pour des produits spécifiques notamment, diurétiques, anti oxydants et aphrodisiaques.
- Création d'unités de fabrication de colorants.
- Développement de la filière par l'intensification et l'extension des capacités de production actuelle.



Quelques projets :**PPP :**

Construction de magasins de stockage de cacao à Abidjan et à San Pedro.

- Extension de l'usine de broyage de SEWEKE.
- Développement d'une zone économique spéciale de transformation du cacao, notamment la création d'un hub de broyage et d'export au niveau de San Pedro avec une capacité de 400 à 650K tonne/an ;
- Projets de construction des centrales à biomasse cacao (20 MW) à Gagnoa

Privés :

- Création d'une unité de broyage de cacao à Soubré
- Mise en place d'une unité de broyage du cacao à San Pédro. Création d'une chocolaterie à San Pédro

**Infrastructures de soutien au secteur**

Infrastructure routière :

- Ex autoroute du Nord, dont le tronçon Yamoussoukro Bouaké est en cours ;
- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à Bonoua dans le cadre du corridor Abidjan Lagos,
- Construction de l'Autoroute Abidjan-San Pedro prévue.

Infrastructure ferroviaire :

- Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou
- Construction du chemin de fer prévu entre Man et San Pedro

Infrastructure portuaire :

- Existence de deux Ports Autonomes en cours de modernisation Infrastructure énergétique :
- Plusieurs projets de production en cours et à venir permettront de porter la Puissance installée de 2229 MW à 3 428 MW Zones industrielles
- Existence des zones industrielles de Yopougon, Koumassi, Vridi et PK 24

Les régions concernées

- Grands Ponts, Agneby Tiassa
- Grand Abidjan, notamment Anyama, Azaguie, Bingerville

Cadre réglementaire et incitatif

1. Cadre réglementaire / Institutions publiques.

La filière Cola est éligible au code des investissements, voir Ordonnance N°2018-646 du 1^{er} août 2018 portant code des investissements.

2. Filière éligible au Code des Investissements.

Exonération partielle des droits de douane.

- Exonération et/ou suspension de TVA.
- Octroi de crédits d'impôts.
- Exonération partielle ou totale de l'Impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans.
- Exonération d'impôts et taxes diversés.



Les acteurs clés du secteur | quelques liens utiles

- Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- « INTERCOLA » : Interprofession de la Filière Cola de Côte d'Ivoire a été reconnu par décret n° 2018-716 du 12 septembre 2018
- Centre National de Recherche Agronomique : www.cnra.ci
- Agence Nationale d'Appui au Développement Rural : www.anader.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.ci
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles : www.firca.ci
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés : ppp.gouv.ci

FICHE D'OPPORTUNITÉS - CÔTE D'IVOIRE

AGRO INDUSTRIE

FILIERE
RIZ



Groupe Consultatif pour la mobilisation des financements du PND 2021-2025

Description du secteur

Le gouvernement ivoirien ambitionne d'assurer l'autosuffisance en riz de bonne qualité avant 2025 et faire du pays l'un des plus gros exportateurs africains de riz à l'horizon 2030.

Le riz représente 6 à 8% des productions vivrières et la consommation est estimée à 2,7 Mt (2019/2020) pour une production de 1 481 182 tonnes de riz Paddy avec un volume de 962 768 tonnes de riz blanchi en 2020.

L'un des objectifs du Plan National de Développement (PND 2021-2025) est de faire progresser le taux d'accroissement annuel de la production de riz blanchi de 50% à 90% sur la période 2021 - 2025 et de réduire le taux de pertes post-récoltes d'environ 20% à 5% en 2025.

La nouvelle stratégie nationale de développement du riz (SNDR 2020-2030) quant à elle s'articule autour de la mise en œuvre de projets rizicoles intégrés prenant en compte la riziculture irriguée, l'aménagement et l'exploitation rationnelle des parcelles rizicoles, la production de semences à haut rendement et la mécanisation totale de la chaîne des valeurs rizicoles. La SNDR 2020-2030 prévoit la réhabilitation de 64 barrages et des parcelles rizicoles sur environ 55 000 hectares.

Le potentiel du secteur

- Le riz occupe le 3ème rang des productions alimentaires après l'igname et le manioc.
- La valeur de la quantité de riz importé équivaut à environ 450 millions d'euros par an.
- 5ème importateur mondial de riz.
- 2ème au niveau du continent derrière le Nigeria.
- 4% de taux de croissance du PIB courant rizicole en 2020.
- Le riz représente plus de 6 à 8% de la production vivrière.
- La transformation du riz paddy en riz blanchi est assurée par un réseau de plus de 2 000 unités de transformation dont une centaine ont une capacité minimale de 1 tonne / heure.
- 326 495 ha de superficie cultivable en 2020 dont 23 618 ha de parcelles irriguées et 302 877 ha de plaines et bas-fonds contre une superficie totale de 127 673 ha 2018.
- Environ 800 000 riziculteurs.
- Pluviométrie abondante, d'un réseau hydrographie dense et de nombreux bas-fonds et terres favorables à la riziculture.
- Vente ou location de machines et matériels pour la construction de système d'irrigation, de captage et de stockage des eaux de pluie.
- Vente ou location de machines, matériels et équipements de mécanisation agricole et de traitement post-récolte.

Quelques projets :

PPP :

-Installation de six (06) pôles rizicoles.

Privés :

-Projet de développement d'infrastructures de stockage et d'entreposage de grains en Côte d'Ivoire.

-Projet de transformation locale et industrielle de riz paddy.

-Projet de développement rural intégré de la plaine de San Pedro.

- Existence du marché de gros de Bouaké.
- Construction du marché de gros de Korhogo.
- Construction de sept (07) centres de groupage et de collecte autour des marchés de gros de Korhogo et de Bouaké.
- Reconstruction de 18 marchés de détail incendiés (Abobo, Aboisso, Agboville, Bouaké, Boundiali, Dabou, Daloa, Ferké, Gagnoa, Guiglo, Katiola, Korhogo, Man, Mankono, Soubré, Toumodi Et Yamoussoukro).
- Réhabilitation de sept (07) marchés de détail (Adzopé, Bondoukou,)
- Bongouanou, Bouaflé, Bouna, Duokoué et Séguéla).
- Une (01) zone industrielle disponible (Séguéla).
- Trois (03) zones industrielles en développement (Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo).
- 26 zones industrielles à développer.

Infrastructures de soutien au secteur

- Taux de couverture nationale à l'électricité 88,7%, l'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire en 2024 et porté à 3428 MW la puissance installée.
- Autoroute du Nord disponible, dont le tronçon Yamoussoukro- Bouaké est en cours.
- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à Bonoua dans le cadre du corridor Abidjan-Lagos.
- Construction de l'autoroute Abidjan-San Pedro prévue.
- Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou.
- Construction de chemin de fer prévu entre Man et San Pedro.
- Existence de deux (02) Ports Autonomes en Cours de Modernisation.

Les régions concernées

Poro, Bagoue, Tchologo, Hambol 1, Folon, Kabadougou, Bafing Worodougou, Bere, Tonkpi, Guemon, Cavally, Haut-Sassandra, Marahoue 2, Nawa, San-Pedro, Gbokle, Goh, Loh-Djiboua, Agneby-Tiassa, La Me, Sud-Comoe, Gbeke, Iffou, N'zi, Moronou, Hambol 2, Marahoue 1, Bounkani, Gontougo, Indenie-Djuablin, Yamoussoukro / Didievi, Abidjan, Grands Ponts.



Cadre réglementaire et incitatif

1. Cadre réglementaire / Institutions publiques.

- Décret n°84-934 du 27 juillet 1984 modifié par le décret 92-14- 8 Janvier 1992 portant création de l'OCPV Office de l'aide à la Commercialisation des Produits Viviers.
- Loi n° 97-721 du 23 décembre 1997, relative aux coopératives.
- Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire (LOACI) 1 en 2015 afin de mettre en place le cadre d'intervention dans le secteur agro-sylvo pastoral et halieutique.
- Création de l'Agence pour le Développement de la filière Riz (ADERIZ) par décret n° 2018-10 du 10 janvier 2018.
- Création de l'Agence Foncière Rurale (AFOR) par décret n°2016-590 du 03 août 2016 en vue d'accélérer la mise en œuvre de la Loi sur le foncier rural et d'améliorer le processus d'obtention du certificat foncier.

2. Filière éligible au Code des Investissements.

La Côte d'Ivoire s'est dotée, depuis Août 2018, d'un nouveau code des investissements.

Le code des investissements établi par l'ordonnance N°2018-646 du 1er Août 2018, est un ensemble de mesures incitatives mises en place dans le souci d'adapter le régime des investissements privés aux nouvelles données de l'économie, notamment aux

perspectives de croissance. La filière riz est éligible au code des investissements susmentionné.

Les acteurs clés du secteur | quelques liens utiles

- Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Centre National de Recherche Agronomique : www.cnra.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole : www.firca.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.ci
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- Agence pour le Développement de la Filière Riz : www.ondr.ci
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés : ppp.gouv.ci



FICHES D'OPPORTUNITÉS - CÔTE D'IVOIRE

**AGRO
INDUSTRIE** **FILIERE
ANACARDE**



Description du secteur

Le gouvernement ivoirien ambitionne de transformer de manière structurelle l'économie par l'industrialisation, notamment la transformation des matières premières agricoles, dont l'anacarde. L'anacarde constitue le deuxième produit d'exportation en Côte d'Ivoire après le cacao.

Sa production est estimée à plus 968 676 tonnes en 2021. L'un des objectifs du Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (2018-2025) PNIA 2 vise à améliorer la compétitivité des produits agricoles, par le maintien d'un taux de croissance annuel moyen des productions agricoles à 7,5% sur la période 2021- 2025.

Le potentiel du secteur

- 3ème exportateur mondial d'amande de cajou.
- 400 000 tonnes en 2011 à 968 676 tonnes en 2021.
- Un chiffre d'affaires de plus de 600 milliards FCFA par an.
- La filière génère un revenu annuel de plus de 300 milliards FCFA aux 400 000 producteurs ivoiriens.
- Capacité de transformation installée d'environ 33% de la production, soit un peu plus de 280 000 tonnes par an.
- 85% de la production de noix de cajou exportée sous forme de noix brutes, soit 40% de l'offre mondiale.

Les opportunités d'investissements

- Création des unités de transformation des noix de cajou.
- Création des unités pour la valorisation des amandes et des pommes de cajou.
- Réalisation d'industries intégrées depuis la production pour la commercialisation de produits finis.
- La mécanisation de l'agriculture via l'utilisation de nouvelles technologies et d'équipements modernes à haut rendement va permettre d'être plus compétitif dans la chaîne de valeur, de baisser les coûts de production et ainsi d'augmenter la productivité du secteur.
- Vente ou location de machines et matériels pour la construction du système d'irrigation, de captages et de stockages des eaux de pluie.
- Vente ou location de machines, matériels et équipements de mécanisation agricole et de traitement post-récolte.
- Installation de centres de mécanisation ou renforcement de centres existants : unité d'assemblage de pièces détachées ou de fabrication de machines.
- Installation d'entreprises de maintenance et de réparation du matériel agricole.

Quelques projets :

- Projet de construction de 29 Unités Satellites (US), capacité de 1 000 T/Unité.
- Projet de construction de deux (02) Unités Principales (UP), capacité de 5 000 T/Unité.
- Projet de construction de trois (03) Unités Principales (UP), capacité de 10 000 T/Unité.
- Projet de construction de six (06) Unités Principales (UP), capacité de 15 000 T/Unité.
- Projet de développement d'infrastructures de stockage et d'entreposage de grains en Côte d'Ivoire.
- Projet de développement d'un mécanisme d'assurance indicielle agricole en Côte

Infrastructures de soutien au secteur

- Taux de couverture nationale à l'électricité 88,7%, l'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire en 2024 et porter à 3428 MW la puissance installée.
- Autoroute du Nord disponible, dont le tronçon Yamoussoukro Bouaké est en cours.
- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à Bonoua dans le cadre du corridor Abidjan-Lagos.
- Construction de l'autoroute Abidjan-San Pedro prévue.
- Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou.
- Construction du chemin de fer prévu entre Man et San Pedro.
- Existence de deux (02) Ports Autonomes en Cours de Modernisation.
- Aménagement de la Zone Industrielle Bouaké (150 ha en développement).
- Aménagement de la Zone Industrielle Korhogo (28 ha en développement).
- Existence du marché de gros de Bouaké.
- Construction du marché de gros de Korhogo.
- Construction de sept (07) centres de groupage et de collectes autour des marchés de gros de Korhogo et de Bouaké.
- 13 zones industrielles prévues dont trois (03) en développement (Bouaké, Bondoukou, Korhogo) et une disponible (Séguéla) dans le cadre du projet BIRD enclave avec la Banque Mondiale.
- Construction d'un centre d'innovation, de technologie et de formation dans la filière de l'anacarde (CITA) à Yamoussoukro.
- Existence d'une plateforme pour la transformation de l'anacarde à l'initiative du Conseil national Coton Anacarde (CCA) et de formation dans la filière de l'anacarde (CITA) à Yamoussoukro.
- Existence d'une plateforme pour la transformation de l'anacarde à l'initiative du Conseil national Coton Anacarde (CCA).

Les régions concernées

Bafing, Bagoue, Bere, Bounkani, Gontougo, Hambol, Iffou, Folon, Marahoue, Poro, Tchologo, Worodougou, Haut Sassandra.

Cadre réglementaire et incitatif

1. Cadre réglementaire / Institutions publiques.

- Loi n° 2013-656 du 13 septembre 2013 relative à la commercialisation du coton et de l'anacarde et à la régulation des activités des filières coton et anacarde.
- Décret n°2013-681 du 02 octobre 2013 portant dénomination de l'organe chargé de la régulation, du suivi et du développement des filières coton et anacarde.
- Décret n°2013-810 du 26 novembre 2013 fixant les modalités d'exportation des produits de l'anacarde.
- Décret n° 2013-813 du 26 novembre 2013 relatif à la sacherie de conditionnement de la noix brute de cajou.
- Décret 2012-1123 du 30 Novembre 2012 du Code des investissements applicable à la filière Anacarde.
- Décret n°84-934 du 27 juillet 1984 modifié par le décret 92-14-8 janvier 1992 portant création de l'OCPV Office de l'aide à la Commercialisation des Produits vivriers.

2. Filière éligible au Code des Investissements.

La filière anacarde est éligible au code des investissements, voir Ordonnance N°2018-646 du 1er août 2018 portant code des investissements.

août 2018 portant code des investissements.

3. Procédure d'allègement fiscal durant les phases d'implantation et d'exploitation de l'investissement privé

- Exonération partielle des droits de douane.
- Exonération et/ou suspension de la TVA.
- Octroi de crédits d'impôt.
- Exonération partielle ou totale de l'impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans.
- Exonération d'impôts et taxes divers.

Les acteurs clés du secteur | quelques liens utiles

- Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Conseil du Coton et de l'Anacarde : www.conseilcotonanacarde.ci
- Centre National de Recherche Agronomique : www.cnra.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole : www.firca.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.ci
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés : ppp.gouv.ci

FICHES D'OPPORTUNITÉS - CÔTE D'IVOIRE

**SECTEUR
DE LA SANTÉ**

**INDUSTRIE
PHARMA**



Description du secteur

Le Gouvernement ambitionne d'assurer la disponibilité et l'accessibilité des médicaments et autres produits stratégiques de santé de qualité à tous les niveaux de la pyramide sanitaire à travers une chaîne d'approvisionnement sûre, fiable et pérenne. L'un des axes du Plan National de Développement Sanitaire 2009-2013 est l'amélioration de la disponibilité des médicaments et autres intrants de qualité.

La Côte d'Ivoire s'est dotée d'un plan d'investissement intitulé « Investir dans les soins de santé primaires et relever les défis du secteur de la santé pour renforcer l'économie ». L'objectif du Gouvernement est de porter à 25% la production locale de médicaments en 2025.

Le potentiel du secteur

- Le poids du continent africain dans l'industrie pharmaceutique mondiale est de 0,7%.
- Le volume des importations en 2017 s'élève à 305 millions €.
- 5 000 références enregistrées et régulièrement commercialisées sur le territoire Ivoirien.
- 94% des médicaments consommés par les ivoiriens sont importés.
- Cinq (05) principaux acteurs locaux (OLEA, CIPHARM, LIC PHARMA, PHARMIVOIRE et LPCI).

Les opportunités d'investissements

- Mise en place d'usines de production de médicaments dont la production locale reste faible par rapport à la demande ou dont l'offre locale est quasi

inexistante notamment les produits de dentisterie.

- Fabrication de produits pharmaceutiques à partir d'intrants naturels et en s'appuyant sur les initiatives de la pharmacopée nationale.
- Mise en place d'activités de répartition de médicaments afin de couvrir les zones mal desservies sur le territoire Ivoirien et/ou d'améliorer la disponibilité de certains produits de spécialités.
- Développement des services à partir des nouvelles technologies, permettant aux ivoiriens de disposer de l'ensemble des informations et des services concernant leur santé en un endroit unique.
- Exploitation des pistes de mise en place des services de livraison de médicaments et de poches de sang par drones. Cette pratique est naissante en Afrique notamment au Ghana et reste une piste à exploiter en Côte d'Ivoire.
- Mise en place de base de données locales pharmaceutiques permettant de collecter les transactions de médicaments afin de permettre aux acteurs du secteur de mieux piloter leurs activités et au régulateur d'améliorer sa capacité de contrôle.



Quelques projets :

- Projet de renforcement de l'offre de soins au niveau périphérique.
- Projet de développement des pôles de continuum des soins (PCS) au deuxième et au troisième niveau de la pyramide sanitaire.

Infrastructures de soutien au secteur

- Taux de couverture nationale à l'électricité 88,7%, l'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire en 2024 et porter à 3428 MW la puissance installée.
- Autoroute du Nord disponible, dont le tronçon Yamoussoukro Bouaké est en cours.
- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à Bonoua dans le cadre du corridor Abidjan-Lagos.
- Construction de l'Autoroute Abidjan-San Pedro prévue.
- Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou.
- Construction du chemin de fer prévu entre Man et San Pedro.
- Existence de deux (02) Ports Autonomes en Cours de Modernisation.
- 2036 établissements de santé privés de toutes classes et de toutes catégories (polycliniques, cliniques, centres et cabinets médicaux, officines de pharmacie, infirmeries privées).
- 49 associations et organisations à base communautaire (ABC/OBC) participent également à l'offre de soins surtout au niveau primaire, avec établissements sanitaires.
- Cinq (05) principaux acteurs locaux (OLEA, CIPHARM,

LIC PHARMA,

PHARMIVOIRE et LPCI) qui importent plus de 90 % de leurs produits auxquels sont rattachées 12 agences réparties dans les grands centres urbains, sont en activité et s'approvisionnent auprès de leurs centrales d'achat installées majoritairement en Europe.

- Mille cent (1100) officines privées de pharmacie.
- Huit (08) unités de production de médicaments, dont 4 en activité produisant 6 % du marché pharmaceutique national.

Cadre réglementaire et incitatif**1. Cadre réglementaire / Institutions publiques.**

- Loi 2015-536 du 20 juillet 2015 relative à l'exercice et à l'organisation de la médecine et de la pharmacopée traditionnelle.
- Loi 2015-535 du 20 juillet 2015 portant organisation et fonctionnement de l'ordre national des pharmaciens de Côte d'Ivoire.
- Loi portant Code de Déontologie Pharmaceutique.
- Loi relative à l'exercice de la pharmacie.
- La Loi relative à la création d'un ordre des sages-femmes et maieuticiens.
- Création de l'Autorité ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP) en Août 2017 dont le but est d'établir un cadre institutionnel et fonctionnel du système de régulation du secteur pharmaceutique en garantissant la mise sur le marché et l'utilisation de produits pharmaceutiques accessibles, sûrs, efficaces et de qualité.
- Décret N°2013-557 du 05 Août 2013, pour la mise en place du comité national de lutte contre le trafic illicite et la contrefaçon des médicaments pour garantir la

qualit   des m  dicaments dans nos   tablissements sanitaires. La cr  ation de l'AIARP devrait   galement renforcer cette lutte.

2. Fili  re   ligible au Code des Investissements.

La C  te d'Ivoire s'est dot  e, depuis Ao  t 2018, d'un nouveau code des investissements. Le code des investissements   tabli par l'ordonnance N  2018-646 du 1er Ao  t 2018, est un ensemble de mesures incitatives mises en place dans le souci d'adapter le r  gime des investissements priv  s aux nouvelles donn  es de l'  conomie, notamment aux perspectives de croissance. Le secteur de l'industrie pharmaceutique est   ligible au code l'ordonnance N  2018-646 du 1er Ao  t 2018 portant code des investissements en C  te d'Ivoire.



3. Incitations fiscales durant les phases de d'implantation et d'exploitation de l'investissement priv   offertes

- Exon  ration partielle des droits de douanes
- Exon  ration et/ou suspension de TVA
- Octroi de cr  dit d'imp  ts
- Exon  ration partielle ou totale de l'imp  t sur les soci  t  s sur une p  riode allant de 5    15 ans
- Exon  ration d'imp  ts et taxes divers

Les r  gions concern  es

Toutes les r  gions de la Cote d'Ivoire

Les acteurs cl  s du secteur | quelques liens utiles

- Commission d'acc  s    l'information d'int  r  t Public et aux Documents publics : www.caidp.ci
- Minist  re de la sant   et de l'hygi  ne publique : www.sante.gouv.ci
- Minist  re du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Centre de Promotion des Investissements en C  te d'Ivoire : www.cepici.ci
- Portail Unique des Services    l'Investisseur : www.225invest.ci
- Comit   National de Pilotage des Partenariats Publics-Priv  s : ppp.gouv.ci

FICHES D'OPPORTUNITÉS - CÔTE D'IVOIRE

**MATÉRIAUX DE
CONSTRUCTION**

FILIERE
BÂTIMENT



Description du secteur

L'ambition du Gouvernement est de fournir à l'ensemble des Ivoiriens, des services fonciers et un habitat de qualité ainsi qu'un cadre de vie décent d'ici 2025. Un axe d'intervention est prévu pour le secteur dans le Plan National de développement (PND 2021-2025).

L'ambition d'une expansion de la classe moyenne signifie des besoins accrus en matière de logements et équipements ménagers.

Le marché du BTP a connu une croissance annuelle de 26 % entre 2011 et 2018. Cette croissance des BTP est corrélée à la croissance moyenne du PIB estimée à 8% entre 2011 et 2019.

Le BTP est d'ailleurs le troisième plus gros créateur d'emplois (10 % chaque année) du pays, derrière le commerce (31 %) et l'industrie manufacturière (15 %). De ce fait, il est prévu le développement d'un cluster dédié aux Matériaux de construction, d'ameublement et d'équipement.

Il est décliné en deux (2) axes :

(I) la consolidation d'une position dominante de l'industrie des matériaux de construction et d'équipement comme principal pourvoyeur du bâtiment et travaux publics (BTP) ivoirien et ;

(II) le développement d'une industrie d'ameublement local

Le potentiel du secteur

Chiffre d'affaires compris entre 405 et 1 562 milliards de FCFA.

- Plus de 28 000 employés dont 83 % dans de grandes entreprises.
- Développement accéléré du secteur de l'immobilier entraînant une croissance significative de l'industrie chimique, notamment du segment des peintures.
- En 2019, l'offre du marché ivoirien de peinture était estimée à 100 000 tonnes par an. Il est à noter que de 2011 à 2018, le marché a enregistré une croissance cumulée de plus de 50 %.
- Multiplication des chantiers d'infrastructures (ponts, routes, zones industrielles, etc.) souvent sous format PPP, des chantiers de bâtiments publics (Écoles, hôpitaux, autres bâtiments administratifs, etc.) et des projets de logements sociaux.
- Forte croissance de l'immobilier, qui a connu 18% de croissance annuelle de 2011 à 2018 en grande partie du fait de l'amélioration des conditions de crédits bancaires (baisse des taux d'intérêt et rallongement des échéanciers de 15 à 25 ans).
- Forte croissance entraînant la hausse des besoins en matériels et matériaux de construction. A titre d'exemple, pour ce qui concerne les matériaux de construction, la demande cumulée de plâtre, ciment et béton augmente de 500 000 tonnes/an entre 2012 et 2018.

Quelques projets :

- Mise en place d'un laminoir de fer/acier.
- Mise en place d'une unité de fabrication de câbles basse et moyenne tension.
- Mise en place d'une unité de fabrication de tubes et tuyaux en fer/acier

Infrastructures de soutien au secteur

- Taux de couverture nationale à l'électricité 88,7%, l'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire en 2024 et porter à 3428 MW la puissance installée.
- Autoroute du Nord disponible, dont le tronçon Yamoussoukro Bouaké est en cours.
- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à Bonoua dans le cadre du corridor Abidjan-Lagos.
- Construction de l'autoroute Abidjan-San Pedro prévue.
- Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou.
- Construction prévue du chemin de fer entre Man et San Pedro.
- Existence de deux (02) Ports Autonomes en Cours de Modernisation.
- Aménagement de la Zone Industrielle Bouaké (150 ha en développement).
- Aménagement de la Zone Industrielle Korhogo (28 ha en développement).
- Aménagement de la Zone Industrielle Akoupé Zeudji (940 ha).
- Réhabilitation des Zones Industrielles de Koumassi (120 ha), Yopougon (469 ha), Vridi (120 ha)

Les régions concernées

L'ensemble du Territoire avec un focus sur les pôles de développement.

**Cadre réglementaire et incitatif****1. Cadre réglementaire / Institutions publiques.**

- Loi portant Code de l'Urbanisme et du Domaine du Foncier Urbain, adopté en conseil des ministres le 16 juin 2020.
- Décret n° 2019-221 du 13 mars 2019 instituant l'identifiant unique du foncier en Côte d'Ivoire (IDUFCI).
- Décret no 2019-220 du 13 mars 2019 instituant un système de référence terrestre, un système de référence altimétrique et un système de représentation plane.
- Loi n°97-524 du 04/09/1997 portant création d'une concession d'aménagement foncier.
- Décret n°92-398 du 01/07/1992 portant règlement du permis de construire et abrogeant le décret n°77-941 du 29/11/1977.
- Décret n°2013-219 du 22/03/2013 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Soutien de l'Habitat, en abrégé FSH.

- Arrêté n°1089-MCU/CAB/DUA du 22/11/1976 modifiant l'arrêté n°356 du 22/05/1974 portant règlement général de la construction.
- Exonération en faveur des grands investissements dans le secteur de l'habitat (Cf. annexes fiscales des lois de finance 2004, 2013 et 2014)

2. Filière éligible au Code des Investissements.

- La filière BTP est éligible au code des investissements, voir Ordonnance N°2018- 646 du 1er août 2018 portant code des investissements. En effet, la Côte d'Ivoire s'est dotée, depuis Août 2018, d'un nouveau code des investissements.
- Ce code des investissements établi par l'ordonnance N°2018-646 du 1er Août 2018, est un ensemble de mesures incitatives mises en place dans le souci d'adapter le régime des investissements privés aux nouvelles données de l'économie, notamment aux perspectives de croissance

3. Procédure d'allègement fiscal durant les phases d'implantation et d'exploitation de l'investissement privé

- Exonération partielle des droits de douanes.
- Exonération et/ou suspension de TVA.
- Octroi de crédits d'impôt.
- Exonération partielle ou totale de l'Impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans.
- Exonération d'impôts et taxes divers

Les acteurs clés du secteur I quelques liens utiles

- Ministère de la Construction et de l'Urbanisme : www.ministere-construction.ci
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) : www.bnetd.ci/bnetd/node
- Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (LBTP) : www.lbtp.org
- Agence de Gestion Foncière (AGE) : (+225) 22 40 97 00/ 22 40 61 81 - www.agef.ci
- Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière (SICOGI) : www.sicogi.ci
- Conseil National de l'Ordre des Architectes de Côte d'Ivoire : cnoa.ci
- Ordre des Géomètres Experts de Côte d'Ivoire : www.loidici.com
- Chambre Nationale des Ingénieurs Conseils et Experts de Génie Civil (CHANIE) : fidic.org
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.ci
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés : ppp.gouv.ci

FICHES D'OPPORTUNITÉS - CÔTE D'IVOIRE

**AUTO
MOBILE**

**PIÈCES
DETACHEES**



Description du secteur

Le gouvernement ivoirien ambitionne mettre en place un programme de renouvellement du parc automobile qui vise à équiper le secteur en véhicules neufs. Une Politique gouvernementale favorable au renouvellement du parc automobile sur la période 2018-2023.

Des axes d'intervention du Plan Stratégique Sectoriel :

- Réseau de garages, de centres de maintenance et de diagnostic automobile ;
- Réseau de vente de pièces détachées d'origine ;
- Montage et assemblage de véhicules ;
- Formations aux métiers de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique automobile ;
- Assemblage d'accessoires automobiles (rotules, cadrans, amortisseurs, Cabine et peinture automobile, Lubrifiants automobiles) ;

Le potentiel du secteur

- Le parc automobile était estimé en 2020 à plus de 1 200 000.
- véhicules avec 80% pour Abidjan ;
- Unité d'assemblage de minibus d'IVECO/SOTRA disponible
- Les importations des biens d'équipements représentent 18,6% des
- importations de 2018 et se détaillent comme suit :
 - Machines mécaniques : 46,2%
 - Machines électriques : 21,6%
 - Matériels de transport routier : 21,2%

Les opportunités d'investissements

- Le gouvernement souhaite attirer des investisseurs et positionner le pays dans l'assemblage automobile. Des études ont déjà été initiées par le ministère des Transports en collaboration avec la BAD ;
- Fourniture de pièces détachées ;
- Création d'unités d'assemblage ;
- Production, montage et distribution d'équipements ;
- Installation de centres de mécanisation ou renforcement de centres existants : unités d'assemblage de pièces détachées ou de fabrication de machines.

Quelques projets :

- Construction de 35 zones d'activités mécaniques générale et métallurgie ;
- Mise en place d'une unité de montage de tracteurs agricoles ;
- Ouverture d'un chantier de construction navale ;
- 2 Opportunités d'investissement GC-PND 2021 2025 ;
- Création d'un centre de traitement des véhicules hors d'usage ;
- Aménagement de la Zone Industrielle de San Pedro (Zi existantes et Réserves Industrielles) ;
- Aménagement de la zone industrielle de Bonoua (328 Ha)

Infrastructures de soutien au secteur

- Taux de couverture national à l'électricité 88,7%, l'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire en 2024 et porter à 3428 MW la puissance installée.
- Autoroute du Nord disponible, dont le tronçon Yamoussoukro - Bouaké est en cours.
- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à Bonoua dans le cadre du corridor Abidjan-Lagos.
- Construction de l'autoroute Abidjan-San Pedro prévue.
- Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou.
- Construction de chemin de fer prévu entre Man et San Pedro.
- Existence de deux (02) Port Autonome en Cours de Modernisation.
- Aménagement de la Zone Industrielle Bouaké (150 ha endéveloppement).
- Aménagement de la Zone Industrielle Korhogo (28 ha en développement).
- Aménagement de la Zone Industrielle Séguéla (15 ha) (disponible).
- Mise en Place d'un cluster des métiers de la Mécanique Auto (prévision).
- Aménagement de la Zone Industrielle Bonoua (334 ha) (prévision).
- Aménagement de la Zone Industrielle Akoupé-Zeudji (940 ha) (prévision).
- Réhabilitation des Zones Industrielle de Koumassi (120 ha), Yopougon (469 ha), Vridi (120 ha) (prévision).
- Aménagement de la Zone Industrielle San-Pedro (500 ha) (prévision).
- Existence du marché de gros de Bouaké.
- Construction du marché de gros de Korhogo.
- Construction de sept (07) centres de groupage et de collecte autour des marchés de gros de Korhogo et de Bouaké.

Les régions concernées

L'ensemble du Territoire avec un accent sur les pôles de développement.

Cadre réglementaire et incitatif

1. Cadre réglementaire / Institutions publiques.

- Acte de création du DGUA (Guichet Unique Automobile) :
- Décret 2015-18 du 14 Janvier 2015 portant organisation du Ministère des Transports modifiant le décret 2011 401 du 16 Novembre 2011 portant organisation du Ministère des Transports.
 - Création de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) par le décret n°2013-298 du 02 mai 2013.
 - Création du Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles (FODI) par l'ordonnance n°2014-633



2. Filière éligible au Code des Investissements.

La filière des Pièce détachées et assemblage de véhicules est éligible au code des investissements, voir Ordonnance N°2018-646 du 1er Août 2018 portant code des investissements.

3. Procédure d'allègement fiscal durant les phases d'implantation et d'exploitation de l'investissement privé

- Exonération partielle des droits de douanes.
 - Exonération et/ou suspension de TVA.
 - Octroi de crédit d'impôts.
 - Exonération partielle ou totale de l'impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans.
 - Exonération d'impôts et taxes divers.
-
- Exonération partielle des droits de douanes.
 - Exonération et/ou suspension de TVA.
 - Octroi de crédit d'impôts.
 - Exonération partielle ou totale de l'impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans.
 - Exonération d'impôts et taxes divers.

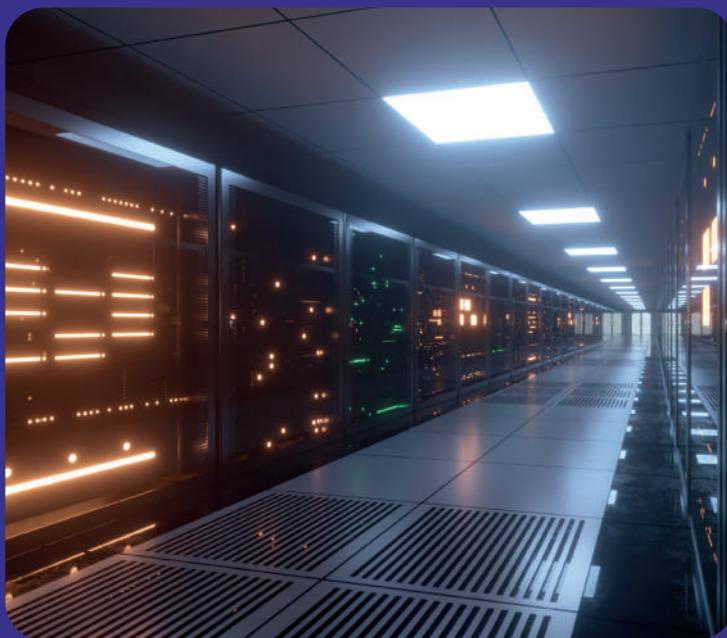
Les acteurs clés du secteur | quelques liens utiles

- Ministère du Transport : www.transport.gouv.ci
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.ci
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- Agence en charge du développement des infrastructures industrielles : www.agedi.ci
- Coopération Allemande : www.giz.de
- Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire : cgeci@cgeci.ci
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés : ppp.gouv.ci

FICHES D'OPPORTUNITÉS - CÔTE D'IVOIRE

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

FILIERE
TIC



Description du secteur

Le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est l'un des secteurs porteurs en Côte d'Ivoire. En 2018, il a contribué à hauteur de 9% du PIB.

Le secteur est dominé par la téléphonie avec plus de 45 millions d'abonnés à téléphonie mobile.

Ce secteur constitue un marché en croissance (population estimée à environ 28 millions d'habitants RGPH 2021) et à forte valeur ajoutée.

Les principales activités des TIC sont la téléphonie mobile, la téléphonie fixe et l'internet.



Le potentiel du secteur

- Identifié comme secteur à forte valeur ajoutée.
- Environ 45 millions d'abonnés à la téléphonie mobile
- Plus de 22 millions d'abonnés à internet
- Environ 20 millions d'abonnés au Mobile Money
- Un taux de pénétration du mobile supérieur à 100%
- 5 206 km de fibre optique installée
- Capacité de connectivité de 220 Gbit/s en 2019
- 90 000 emplois (17 018 directs et 74 028 indirects)

Les opportunités d'investissements

- Développement de hubs technologiques
- Construction d'infrastructures de connectivité de dernière génération
- Conception de contenus locaux innovants et adaptés en guise de solutions informatiques
- Distribution et la vente de terminaux d'accès informatiques au grand public
- Création de fonds d'investissements dédié aux TIC.
- Construction de l'autoroute Abidjan-San Pedro prévue.

Infrastructures de soutien au secteur

- Première tranche de la zone franche de Grand Bassam (VITIB) fonctionnelle.
- Taux de couverture nationale à l'électricité 88,7%, l'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire en 2024 et porter à 3248 MW la puissance installée.
- Autoroute du Nord disponible, dont le tronçon Yamoussoukro Bouaké est en cours.
- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à Bonoua dans le cadre du corridor Abidjan-Lagos.

Quelques projets :

- Projet d'exploitation de 7 000 Km de fibres optiques (RNHD)
- Projet de construction de bâtiments intelligents

Les régions concernées

L'ensemble du territoire

3. Procédure d'allègement fiscal durant les phases d'implantation et d'exploitation de l'investissement privé

- Exonération partielle des droits de douane.
- Exonération et/ou suspension de TVA.
- Octroi de crédits d'impôt.
- Exonération partielle ou totale de l'Impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans.
- Exonération d'impôts et taxes divers.

Cadre réglementaire et incitatif

1. Cadre réglementaire / Institutions publiques.

- Décret n°2011-476 de 2011 (remplacé par le décret n°2017-193) relatif à l'identification des abonnés au service des télécommunications et aux usagers des cybercafés.
- Ordonnance n°2012-293 de 2012 relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication.
- Loi n° 2013-450 de 2013 portant protection de données à caractère personnel qui a été adoptée pour rassurer les utilisateurs des TIC afin d'éviter que leurs données ne soient utilisées à des fins malveillantes.
- Décret n° 2015-503 de 2015 portant exonération des droits de taxes sur les matériels informatiques, les tablettes électroniques et les téléphones portables.
- Décret n°2013-301 de 2013 relatif à l'homologation des équipements terminaux et radioélectriques et l'agrément de l'installateur.
- Loi n°2013-546 de 2013 relative aux transactions électroniques.

2. Filière éligible au Code des Investissements

La filière des télécommunications est éligible au code des investissements, voir Ordonnance N°2018-646 du 1^{er} août 2018 portant code des investissements.

3. Procédure d'allègement fiscal durant les phases d'implantation et d'exploitation de l'investissement privé

- Exonération partielle des droits de douane.
- Exonération et/ou suspension de TVA.
- Octroi de crédits d'impôt.
- Exonération partielle ou totale de l'Impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans.
- Exonération d'impôts et taxes divers.

Les acteurs clés du secteur | quelques liens utiles

- Ministère de la Communication de l'Economie Numérique et de la Poste : www.telecom.gouv.ci
- Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC (ARTCI) de Côte d'Ivoire : www.artci.ci
- Agence Nationale de Service Universel des Télécommunications (ANSUT) : www.ansut.ci
- Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie (VITIB SA) : www.vitibzonefranche.com
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.ci
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- Agence de Gestion des Fréquences Radioélectriques (AIGF)
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés : ppp.gouv.ci

FICHES D'OPPORTUNITÉS - CÔTE D'IVOIRE

**CÔTE
D'IVOIRE**

FILIERE INDUSTRIE

TEXTILE



Description du secteur

Le gouvernement ivoirien ambitionne mettre en place une véritable industrie du textile et de l'habillement à destination des Etats-Unis dans le cadre de l'initiative AGOA.

La stratégie nationale AGOA transversale jusqu'en 2025, qui couvre toute la chaîne de valeur allant des conditions de production jusqu'à l'arrivée du produit sur le marché américain.

Le Textile-Habillement (T-H) est une industrie complexe, Le textile est intensif en technologie et en capital.

Il est le principal fournisseur de l'habillement qui est son principal débouché.

La Côte d'Ivoire dispose de 14 usines d'égrenage en état de marche avec une capacité de traitement de 625 000 T de coton graine. Le cluster Textile enregistre un chiffre d'affaires de 214 mds de FCFA en 2016, ses importations étaient estimées à plus de 163 mds de Fr CFA et la part de ses exportations régionales (CEMAC+ CEDEAO hors CIV) était de 3,6%.

Le potentiel du secteur

- Identifié comme secteur à forte valeur ajoutée.
- 5% et 10 % des exportations du pays génèrent environ 120 milliards FCFA de chiffre d'affaires par an.
- Les entreprises ivoiriennes disposent de 20% de la part du marché global des vêtements en Côte d'Ivoire est de 20% pour les entreprises ivoiriennes.
- Mode africaine locale en pleine expansion.
- Une population africaine qui ne cesse de croître (entre 2 et 3 milliards en 2050). et qu'il faudra habiller ;
- 2ème pays producteur de coton de la sous-région ;

Production de plus de 559 000 tonnes contre 490 000 tonnes la campagne précédente (2020-2021).

- La capacité industrielle totale est de 605 000 tonnes avec 14 usines. dont 13 fonctionnelles.
- Production locale de coton de qualité.
- Marché urbain régional en extension.
- Trois (03) unités, d'une capacité totale de 23 000 tonnes, transforment le coton (filature-tissage) en Côte d'Ivoire.
- Les entreprises de type confection représentent plus de 90 % de l'ensemble des effectifs de la profession.
- Investissements de géants de l'industrie de la mode (H&M et Zara notamment), attirés par des coûts plus bas qu'en Asie.
- Ce secteur est également dans le viseur de la BAD (Banque Africaine de Développement) qui devient le chef de file de la promotion des investissements dans le secteur de la mode, en élargissant l'accès au financement pour les entrepreneurs et par l'incubation et l'accélération de start-up à travers son initiative FASHIONOMIC.

Quelques projets :

PPP :

- Aménager une zone franche textile à Bouaké (100 ha) en relation avec Orient International ;
- Aménager une zone industrielle à Yamoussoukro (250 ha) ;
- Exploitation du Parc des Expositions d'Abidjan avec la Société PFO-AFRICA Côte d'Ivoire

Privés :

- Projet de Développement d'Infrastructures de Stockage et d'entreposage de grains en Côte d'Ivoire ;
- Création de deux (02) unités de filature et tissage de coton (Béoumi et Korhogo).

Infrastructures de soutien au secteur

- Taux de couverture nationale à l'électricité 88,7%, l'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire en 2024 et porter à 3428 MW la puissance installée.
- Autoroute du Nord disponible, dont le tronçon Yamoussoukro - Bouaké est en cours.
- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à Bonoua dans le cadre du corridor Abidjan Lagos.
- Construction de l'Autoroute Abidjan-San Pedro prévue.
- Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou.
- Construction de chemin de fer prévu entre Man et San Pedro
- Existence de deux (02) Port Autonome en Cours de Modernisation.
- Aménagement de la Zone Industrielle Bouaké (150 ha en développement).

Les opportunités d'investissements

- Développement industriel en cours de la 2ème et 3ème transformations du coton afin de relancer l'industrie du textile en Côte d'Ivoire.
- Création d'une Zone Franche Textile à Bouaké.
- Promotion de la filière textile ivoirienne.
- Formation et renforcement de capacités des acteurs.

Les régions concernées

L'ensemble du territoire avec un accent sur le pôle de développement.

Cadre réglementaire et incitatif

1. Cadre réglementaire / Institutions publiques.

Décret n°2013-681 du 02 octobre 2013 portant dénomination de l'organe chargé de la régulation, du suivi et du développement des filières Coton et Anacarde.

2. Filière éligible au Code des Investissements

La filière du textile est éligible au code des investissements, voir Ordonnance N°2018-646 du 1er août 2018 portant code des des investissements.

3. Procédure d'allègement fiscal durant les phases d'implantation et d'exploitation de l'investissement privé

- Exonération partielle des droits de douane.
- Exonération et/ou suspension de TVA.
- Octroi de crédits d'impôt.
- Exonération partielle ou totale de l'Impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans
- Exonération d'impôts et taxes divers



Les acteurs clés du secteur | quelques liens utiles

- Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Centre National de Recherche Agronomique : www.cnra.ci
- Conseil Cafa - Cacao.ci : www.conseilcafecacao.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.gouv.ci/fr
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole : www.firca.ci
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés : ppp.gouv.ci

FICHES D'OPPORTUNITÉS - CÔTE D'IVOIRE

**CÔTE
D'IVOIRE**

FILIERE
TOURISME



Description du secteur

L'ambition du Gouvernement est de rendre le secteur du tourisme dynamique et de faire passer la part du tourisme dans la création de richesses de 7,3% du PIB en 2019 à 10% à l'horizon 2025, notamment grâce à la promotion du tourisme interne et international à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement touristique 2018/2025 dénommée « Sublime Côte d'Ivoire ».

Les investissements initiaux nécessaires à la mise en œuvre de cette initiative sont estimés à 3200 milliards FCFA (environ 5,4 milliards \$).

La Stratégie du Gouvernement incluse dans le plan stratégique national de développement touristique «Sublime Côte d'Ivoire» vise à développer les opportunités économiques de l'industrie du tourisme et des loisirs, dans le pays. La stratégie consiste à positionner notre pays comme la 5ème puissance touristique du continent et le co-leader du tourisme d'affaires en Afrique à partir de 2025 avec cinq millions de touristes internationaux à l'horizon 2025.

Le potentiel du secteur

-L'offre d'hébergement de la Côte d'Ivoire en 2021 est de 4 394 hôtels pour une capacité d'accueil de 65 994 chambres et 125 160 lits contre 3 708 hôtels pour 53 117 chambres et 101 386 lits en 2020 ;

soit un taux d'accroissement respectif de 18,5 % ; 24,24 % et 23,44 %.

-De 2012 à 2019, le Produit Intérieur Brut Touristique (PIBT) a triplé passant de 2,4% à 7,3%.

-De 2012 à 2019, les flux de touristes internationaux sont passés de 289000 à 2070189 de voyageurs internationaux, soit un taux de croissance moyenne annuelle de 27,91%.

-En 2020, avec l'apparition du COVID-19 le taux de croissance du PIBT a chuté à 1,5%.

-En 2021, avec la réouverture de la voie aérienne et la réduction des mesures restrictives le taux de croissance

du PIBT a progressé légèrement pour se situer à 1,8%.

-En 2021, le volume des investissements dans le secteur du tourisme est de 107,33 milliards de FCFA contre 143,80 milliards de FCFA en 2020.

-En 2021, le nombre de touristes internationaux récepteurs enregistrés à l'Aéroport Félix Houphouët BOIGNY est estimé à 575 819 avec une hausse de 102,68 % par rapport à l'année 2020 (284 109 touristes).

-En 2021, le nombre de touristes internes est estimé à 1 240 567

-Les dépenses de consommation du tourisme international récepteur pour l'année 2020 étaient de 458 Milliards F CFA contre 689,98 Milliards F CFA en 2021, soit une hausse de 231,98 Milliards F CFA représentant un taux de croissance de 50,65 %.

-En 2021, le nombre total d'actes signé est de 460 :

- 229 agréments hôtels ;
- 64 agréments d'agences de voyages ;
- 29 licences d'agences de voyages ;
- 89 licences d'hôtels ;
- 49 autorisations d'ouverture de restaurants et assimilés.

- La Côte d'Ivoire est une destination tout à fait adaptée au tourisme balnéaire avec plus de 500 Km de côtes donnant sur l'océan Atlantique, de belles plages de sable fin, des criques et de splendides lagunes. Les villes de Grand-Bassam, Assinie et Sassandra sont les principales destinations touristiques balnéaires.

- Le pays est la destination idéale pour toute personne qui souhaite faire de l'écotourisme avec ses plages, ses lacs, ses forêts, ses steppes ou encore sa savane, ses parcs nationaux et près de 300 réserves naturelles (le Parc National de la Comoé et ses 1.150.000 hectares sont des espaces protégés les plus vastes d'Afrique de l'ouest).

- En 2021, l'offre de restauration de toutes les régions touristiques est de 4 343 restaurants pour 288 850 couverts. Le district d'Abidjan avec 2 323 restaurants pour 151 643

couverts détient toujours plus de la moitié (53,48%) des offres de restauration de la Côte d'Ivoire.

- 89 licences d'hôtels ;
- 49 autorisations d'ouverture de restaurants et assimilés.
- La Côte d'Ivoire est une destination tout à fait adaptée au tourisme balnéaire avec plus de 500 Km de côtes donnant sur l'océan Atlantique, de belles plages de sable fin, des criques et de splendides lagunes. Les villes de Grand-Bassam, Assinie et Sassandra sont les principales destinations touristiques balnéaires.
- Le pays est la destination idéale pour toute personne qui souhaite faire de l'écotourisme avec ses plages, ses lacs, ses forêts, ses steppes ou encore sa savane, ses parcs nationaux et près de 300 réserves naturelles [le Parc National de la Comoé et ses 1150.000 hectares sont des espaces protégés les plus vastes d'Afrique de l'ouest].
- En 2021, l'offre de restauration de toutes les régions touristiques est de 4 343 restaurants pour 288 850 couverts. Le district d'Abidjan avec 2 323 restaurants pour 151 643 couverts détient toujours plus de la moitié (53,48%) des offres de restauration de la Côte d'Ivoire.

Les opportunités d'investissements

Le secteur du tourisme en Côte d'Ivoire offre un grand potentiel pour les investisseurs qui souhaitent exploiter le développement croissant du secteur :

- Construction de nouveaux hôtels internationaux.
- Création d'hôtels écologiques conçus sur la base des typiques cases ivoiriennes en bois et aux toits de chaume à l'intérieur du pays.
- Construction d'infrastructures pour salons et congrès.
- Construction d'espaces de loisirs de qualité (la Baie de Cocody dont l'objectif est d'offrir une aire de

loisirs de qualité en plein centre-ville pour la population en général et pour les touristes d'affaires qui visitent la ville).

- Construction de complexes touristiques comprenant des réceptifs hôteliers, centres commerciaux avec des aires de divertissement, une marina, des résidences et des bureaux de standing. des offres de restauration de la Côte d'Ivoire.

Quelques projets :

Abidjan Business City.

- Abidjan Medical City.
- Aménagement de la Baie de Taki à San Pedro " Projet Smart City de la Baie de Taki "
- Aménagement de la zone touristique d'Assinie-Adiaké.
- Aménagement de l'île Boulay.
- Construction de 3 appart-hôtels à Abidjan pour l'hébergement des patients et leurs accompagnants sur de longues durées.
- Construction de 10 restaurants d'entrée et milieu de gamme sur la zone de bord de mer.
- Construction de 2 hôtels haut de gamme sur les plages de Niani et Gode.
- Construction de 2 hôtels moyen de gamme à proximité de Sassandra pour les touristes domestiques.
- Construction de 3 hôtels haut et milieu de gamme 5*, 4* et 3* à Abidjan, Yamoussoukro et San Pedro.
- Construction de 5/9 Relais Paillotes en région.

Les régions concernées

Le Grand Abidjan, San-Pedro, Gbéké, Béliér, Tonkpi, Poro, Tchologo, Gontougo.

Cadre réglementaire et incitatif

1. Cadre réglementaire / Institutions publiques.

- Loi n°2014-139 du 24 mars 2014 portant Code du Tourisme ;
- Décret n°2014-739 du 25 novembre 2014 portant réglementation des activités ou professions touristiques.
- Décret n°2014-740 du 25 novembre 2014 portant réglementation des établissements de restauration touristique.
- Décret n°2014-741 du 25 novembre 2014 portant réglementation des établissements d'hébergement touristique.
- Décret n°2016-866 du 03 novembre 2016 portant Protection, aménagement et exploitation des zones de développement et d'expansion touristique.
- Décret n°2013-841 du 11 décembre 2013 portant institution et perception de frais sur les actes et services liés aux activités du tourisme.
- Décret n°2014-08 du 8 janvier 2014 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Côte d'Ivoire Tourisme ;
- Décret n°2017-84 modifiant les articles 2, 4, 14 et 19 du décret n° 2008-168 du 28 avril 2008 portant restructuration de la société d'État dénommée « SOCIETE DES PALACES DE COCODY », en abrégé « SPDC » tel que modifié par le décret n° 2013-10 du 9 janvier 2013.
- Décret n°2017-112 modifiant les articles 2, 4, 14 et 19 du décret n°2008-137 du 14 avril 2008 portant création d'une société d'Etat dénommée « Société de Développement touristique de la Région des Lacs », en abrégé « SODERTOUR-LACS ».
- Décret n°2019-245 du 20 mars 2019 portant organisation et fonctionnement du Conseil National du Tourisme (CNT).

2. Filière éligible au Code des Investissements.

- Loi n°2014-139 du 24 mars 2014 portant Code du Tourisme ;

- Décret n°2014-739 du 25 novembre 2014 portant réglementation des activités ou professions touristiques.
- Décret n°2014-740 du 25 novembre 2014 portant réglementation des établissements de restauration touristique.
- Décret n°2014-741 du 25 novembre 2014 portant réglementation des établissements d'hébergement touristique.

3. Procédure d'allègement fiscal durant les phases d'implantation et d'exploitation de l'investissement privé.

- Exonération partielle des droits de douane.
- Exonération et/ou suspension de TVA.
- Octroi de crédits d'impôts.
- Exonération partielle ou totale de l'impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans.
- Exonération d'impôts et taxes divers.

Les acteurs clés du secteur | quelques liens utiles

- Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Centre National de Recherche Agronomique : www.cnra.ci
- Conseil Cafe-Cacao.ci : www.conseilcafecacao.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.ci
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole : www.firca.ci
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics Privés : ppp.gouv.ci

UN CODE DES INVESTISSEMENTS INCITATIF



Un environnement des affaires **attractif** !



Scannez le **QR CODE** pour accéder
au **code des investissements**

   [CEPICI Officiel](#)



CATALOGUE D'OPPORTUNITÉS



Direction Générale

1^{er}, 2^e étage, Immeuble MEMANOU, Boulevard Clozel,
Plateau-Abidjan
Téléphone : +225 27 20 31 14 00 Fax : +225 27 20 31 14 09

Guichet Unique des Formalités d'Entreprises

Immeuble Grand Siècle, Carrefour PISAM, 2^e, 3^e & 4^e étage,
Cocody-Abidjan
Téléphone : +225 25 22 01 79 00 / 01 / 14 Fax : +225 27 20 30 23 94

Contactez-nous
www.cepici.ci



Suivez-nous

 CEPICI Officiel